



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE VALLAURIS GOLFE-JUAN

Vallauris, le 17 Septembre 2021

SECRETARIAT GÉNÉRAL

### CONVOCAATION

*Monsieur et Cher Collègue,*

*Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal, qui se déroulera le :*

***Vendredi 24 Septembre 2021 à 19 heures 00***

***Salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville de Vallauris.***

*Vous trouverez ci-joint, à cet effet :*

- ***Ordre du jour***
- ***Pouvoir à remplir en cas d'empêchement d'assister à la séance.***

*Eu égard à la loi n° 2021-689 en date du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, les dispositions de la loi n° 2020-1379 en date du 14 novembre 2020 sont applicables jusqu'au 30 septembre 2021. Chaque mandataire peut détenir deux pouvoirs conformément aux termes de l'article 6 de la loi précitée.*

*Le port du masque est obligatoire en salle du conseil municipal conformément aux dispositions légales.*

*Une retransmission de la séance du Conseil Municipal aura lieu de manière électronique et en direct sur le site internet de la ville redirigeant vers un site dédié afin de permettre la publicité de la réunion au plus grand nombre.*

*Veillez croire, Monsieur et Cher Collègue, à l'assurance de ma parfaite considération.*

**Le Maire,  
Kevin LUCIANO**





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE VALLAURIS GOLFE-JUAN

Vallauris, le 17 Septembre 2021

SECRETARIAT GÉNÉRAL

### CONVOCATION

*Madame et Chère Collègue,*

*Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal, qui se déroulera le :*

***Vendredi 24 Septembre 2021 à 19 heures 00  
Salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville de Vallauris.***

*Vous trouverez ci-joint, à cet effet :*

- ***Ordre du jour***
- ***Pouvoir à remplir en cas d'empêchement d'assister à la séance.***

*Eu égard à la loi n° 2021-689 en date du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, les dispositions de la loi n° 2020-1379 en date du 14 novembre 2020 sont applicables jusqu'au 30 septembre 2021. Chaque mandataire peut détenir deux pouvoirs conformément aux termes de l'article 6 de la loi précitée.*

*Le port du masque est obligatoire en salle du conseil municipal conformément aux dispositions légales.*

*Une retransmission de la séance du Conseil Municipal aura lieu de manière électronique et en direct sur le site internet de la ville redirigeant vers un site dédié afin de permettre la publicité de la réunion au plus grand nombre.*

*Veillez croire, Madame et Chère Collègue, à l'assurance de ma parfaite considération.*

**Le Maire,  
Kevin LUCIANO**





Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de GRASSE

Tél. 04.93.64.24.24  
Fax. 04.93.64.55.37

# MAIRIE de VALLAURIS

Vallauris, le 17 Septembre 2021

## ORDRE DU JOUR

### CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2021 A 19 HEURES

1. PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021.
2. DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.
3. INSTALLATION DE MONSIEUR KEVIN SEBASTIAN EN QUALITE DE CONSEILLER MUNICIPAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES ELUS.
4. REMISE DE PRIX AUX LAUREATS SCOLAIRES 2021 –BACCALAUREAT ET BREVET DES COLLEGES « MENTION TRÈS BIEN ».
5. DENOMINATION DU SQUARE SITUE A L'ANGLE DES RUES JAUBERT ET DERIGON A VALLAURIS - HOMMAGE A L'ADJUDANT-CHEF PASCAL CORREIA
6. ACQUISITION D'UN LOCAL – IMMEUBLE ET PARCELLES CADASTREES BS 286 ET 287 – CREATION DU MUSEE « JEAN MARAIS »
7. MUSEE MAGNELLI, MUSEE DE LA CERAMIQUE - CONVENTION DE DEPOT D'ŒUVRES D'ART
8. REGULARISATION FONCIERE – CESSION DE L'EMPRISE DU TROTTOIR SITUEE SUR LA PARCELLE CADASTREE BY 49P- AMENAGEMENT DE L'AVENUE GEORGES CLEMENCEAU
9. AVIS SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS (CASA).
10. CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNE DE VALLAURIS GOLFE-JUAN, L'ASSOCIATION MEDITERRANEE 2000 ET SUEZ EAU FRANCE POUR PROMOUVOIR L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPEMENT DURABLE AUPRES DU JEUNE PUBLIC DE LA COMMUNE
11. RESSOURCES HUMAINES – RECOURS A UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

12. RESSOURCES HUMAINES – DUREE LEGALE DU TEMPS DE TRAVAIL
13. RESSOURCES HUMAINES – SUPPRESSION DE POSTE ET DE L'EMPLOI DE DIRECTEUR DE MADOURA –AFFECTATION DES AGENTS DE CATEGORIE C
14. IMMEUBLE LE TANAGRA – PARCELLE CADASTREE BY 49 – CESSIONS DES LOTS N°64 ET 65 CONSTITUANT UN GARAGE FERME
15. COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATION DE LEUR COMPOSITION ET DESIGNATION DES MEMBRES.
16. COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATION PARTIELLE DE L'ARTICLE 2.1 DE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.
17. DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIFFERENTS ORGANISMES EXTERIEURS ET DE L'EPIC TOURISME.
18. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES–RENOUVELLEMENT INTEGRAL DES MEMBRES LA COMPOSANT
19. COMMISSION CONCESSIONS/DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC – RENOUVELLEMENT INTEGRAL DES MEMBRES LA COMPOSANT
20. COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – MODIFICATION DE SA COMPOSITION ET DESIGNATION DES MEMBRES.
21. PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020
22. CONCESSION POUR LA CONSTRUCTION, L'AMENAGEMENT ET L'EXPLOITATION DES OUTILLAGES DU PORT COMMUNAL DIT PORT CAMILLE RAYON - RAPPORT D'ACTIVITES 2020
23. CONCESSION POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DE L'OUTILLAGE PUBLIC DU VIEUX PORT– RAPPORT D'ACTIVITES 2020
24. SOUS-CONCESSIONS D'EXPLOITATION D'ETABLISSEMENTS BALNEAIRES DE LA PLAGES DU MIDI – RAPPORT D'ACTIVITES 2020
25. SOUS-CONCESSIONS D'EXPLOITATION D'ETABLISSEMENTS BALNEAIRES DE LA PLAGES DU SOLEIL – RAPPORT D'ACTIVITES 2020
26. CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – SUIVI DES RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT D'OBSERVATIONS- PRESENTATION DU RAPPORT DES ACTIONS MISES EN OEUVRE PAR LA COMMUNE
27. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET/OU D'ETAT CIVIL, A LA FOURNITURE DE PAPIER

*PERMANENT, ET A LA RESTAURATION DE REGISTRES ET DE DOCUMENTS ENDOMMAGES ET/OU ANCIENS.*

- 28. APPROBATION DE L'AVENANT N°3 A PASSER AVEC LA PREFECTURE DES ALPES MARITIMES POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES LIES A LA COMMANDE PUBLIQUE*
- 29. CONVENTION RELATIVE AU REVERSEMENT DES RECETTES ISSUES DES FORFAITS DE POST-STATIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2021 ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA-ANTIPOLIS (CASA) ET LA COMMUNE DE VALLAURIS GOLFE-JUAN*

***L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS SE RAPPORTANT AUX DELIBERATIONS, EST CONSULTABLE AU SERVICE « SECRÉTARIAT GÉNÉRAL »***



Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de GRASSE

## MAIRIE de VALLAURIS

### NOMBRE DE MEMBRES :

**Composant le Conseil Municipal : 35**  
**En Exercice : 35**  
**Avant pris part à la délibération : 33**

### EXTRAIT

#### *Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

**OBJET :**  
**CONVENTION RELATIVE AU  
REVERSEMENT DES  
RECETTES ISSUES DES  
FORAITS DE POST-  
STATIONNEMENT POUR  
L'EXERCICE 2021 ENTRE LA  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
SOPHIA-ANTIPOLIS (CASA)  
ET LA COMMUNE DE  
VALLAURIS GOLFE-JUAN**

*L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt-Quatre Septembre, le  
Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement  
convoqué en date du 17 Septembre 2021 s'est réuni, en Séance  
Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre  
prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin  
LUCIANO, Maire.*

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -  
- Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA  
M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA -  
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -  
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO  
M. Éric CHALVIN- M. Patrick LE HOANG BA-  
Mme Blandine BAIN - M. Jean Frédéric RAZAFIARIZON -  
Mme Alexandra CORNARDEAU- CHEVAS - M. Philippe  
SEPTIER- M. Jean Claude PONS - Mme Corinne  
CELLAMARO - Mme Carine BONNUCELLI -  
Mme Emmanuelle CANTONI -Mme Andrée CAPPADONA -  
Mme Marinette LANGLAIS - Mme Emélie LEDUC -  
Mme Virginie FERREIRA- BARBOSA -  
M. Cédric BOURGON - M. Kevin SEBASTIAN*

#### EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy  
GIMENEZ - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme  
Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER pouvoir donné à  
Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent THIRY pouvoir  
donné à René ARMANDO - Mme Anne Laure SEBBAR  
pouvoir donné à Mme Marion MUSSO - M. Michel  
MANAGO pouvoir donné à Mme Carine BONNUCELLI -  
M. Eric AVRIL pouvoir donné à Marinette LANGLAIS*

#### ABSENTS :

*M. Lionel TIVOLI - M. Marc POLYCARPE*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Mme Virginie FERREIRA  
BARBOSA*

Original

Expédition certifiée  
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

**DE-2109-0029**

Certifié exécutoire compte tenu  
de l'affichage en Mairie :

Le 01 OCT. 2021

Et de la transmission en Sous-  
préfecture

Le 01 OCT. 2021

Le Maire



**Mme BERTAGNA expose :**

**VU** la mise en place de la réforme de la dépenalisation et de décentralisation du stationnement payant prévue aux articles 63 et 67 de la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

**VU** l'article R.2333-120-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) créé par l'article 1 du décret n° 2015-557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement des véhicules sur voirie prévue à l'article L. 2333-87 du Code Général des Collectivités Territoriales;

**VU** la délibération n°DE-1712-0008 de la Commune de Vallauris du 6 décembre 2017 relative à la réforme du stationnement payant sur voirie ;

**CONSIDÉRANT** que l'article R.2333-120-18 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit en son alinéa 4 que : « la commune ayant institué la redevance de stationnement et l'établissement public signent une convention avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année, fixant la part des recettes issues des forfaits de post-stationnement reversée à l'établissement public de coopération intercommunale, pour l'exercice de ses compétences en matière d'organisation de la mobilité et de voirie d'intérêt communautaire » ,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la politique relative au stationnement sur le territoire communal, la Commune de Vallauris, a institué par délibération n° DE-1712-0008 en date du 06 décembre 2017, la redevance de stationnement sur son territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

**CONSIDÉRANT** que la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis (CASA) est, quant à elle, compétente en matière d'organisation de la mobilité et de voiries d'intérêt communautaire, mais n'exerce pas l'intégralité des compétences en matière d'organisation de la mobilité, de parcs et aires de stationnement et, pour la totalité des voies, de la voirie,

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux dispositions précitées, un projet de convention doit fixer le principe, et les modalités de reversement d'une partie des recettes issues des Forfaits de Post-Stationnement (FPS) institués par la commune de Vallauris pour l'exercice 2021,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du principe de bonne administration, le projet de convention joint à la présente délibération formalise le principe d'un reversement pour l'exercice 2021 d'une partie des recettes issues des Forfaits de Post-Stationnement (FPS) institué par la Commune de Vallauris, à la CASA pour l'exercice de ses compétences en matière d'organisation de la mobilité et de voirie d'intérêt communautaire,

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux termes de l'article L.2333-87 du Code Général des Collectivités Territoriales, la partie des recettes issues des FPS reversée à la CASA, en fonction de la répartition des compétences en matière de mobilité, est établie, déduction faite de certaines opérations de voirie conduites par la Commune et des coûts de mise en œuvre de la réforme,

**CONSIDÉRANT** que les différents postes de dépenses pour la Commune sont les suivants :

- Collecte des FPS ;
- Traitement des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) ;
- Dispositifs de contrôle (matériels PDA, logiciels TEPV et maintenance informatique) ;
- Frais de personnel (salaires, habillement, formation) ;
- Mise en conformité et remplacement des horodateurs.

**CONSIDÉRANT** que cette liste est non exhaustive puisque, à ces postes de dépenses peuvent s'ajouter les autres postes ci-après : traitement des recours en contentieux devant la Commission du Contentieux du Stationnement Payant (CCSP), frais d'études, actions de communication, dispositifs de surveillance, opérations de voirie directement affectées à la mise en œuvre de dispositifs techniques liés au FPS,

**CONSIDÉRANT** qu'en ce qui concerne le produit du FPS, dans le cadre de la répartition des compétences entre la CASA et la Commune, cette dernière conserve la prise en charge du stationnement payant sur son territoire,

**CONSIDÉRANT** qu'ainsi, et sous réserve de consolidation des estimations financières du produit du FPS, après déduction des coûts de mise en œuvre du FPS, la Commune n'affecte pas en 2021 dans les charges déductibles les opérations de voirie réalisées par celle-ci,

**CONSIDÉRANT** que la Commune conserve donc l'intégralité des produits des FPS, déduction faite des coûts de mise en œuvre du FPS,

**CONSIDÉRANT** qu'ainsi la Commune reversera à la CASA au titre du FPS 2021, le pourcentage du résultat net d'exploitation tel que figurant au tableau annexé à la présente,

**CONSIDÉRANT** que ce tableau récapitulatif est annexé à la convention, et détaille les charges à prendre en considération, ainsi que les recettes issues des FPS, et la soulte faisant l'objet d'un reversement partiel. Il s'agit d'une estimation correspondante à l'exercice 2021, et ce tableau sera arrêté définitivement au moment du vote du Compte Administratif par la Commune,

**Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **APPROUVER** le projet de convention relative au reversement par la Commune à la CASA de la part de recettes issues des Forfaits de Post Stationnement pour l'exercice 2021, joint à la présente ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention relative au reversement des recettes issues des Forfaits de Post Stationnement pour l'exercice 2021 avec la CASA et l'ensemble des actes inhérents à l'exécution de la présente délibération,
- **DIRE** que les dépenses et les recettes résultant seront inscrites au budget communal 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
À L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** le projet de convention relative au reversement par la Commune à la CASA de la part de recettes issues des Forfaits de Post Stationnement pour l'exercice 2021, joint à la présente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative au reversement des recettes issues des Forfaits de Post Stationnement pour l'exercice 2021 avec la CASA et l'ensemble des actes inhérents à l'exécution de la présente délibération,
- **DIT** que les dépenses et les recettes résultant seront inscrites au budget communal 2021.

*Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jours, mois et an susdits*

*Et ont signé au Registre les Membres présents.*

*Pour Extrait Certifié Conforme*



*Le Maire,*

**Kevin LUCIANO**

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONVENTION RELATIVE AU REVERSEMENT DES RECETTES ISSUES DES FORFAITS DE POST  
STATIONNEMENT POUR L EXERCICE 2021 ENTRE LA CASA ET LA COMMUNE DE VALLAURIS GOLFE JUAN

---

Date de transmission de l'acte : 01/10/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 01/10/2021

---

Numéro de l'acte : DE-2109-0029 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210924-DE-2109-0029-DE

---

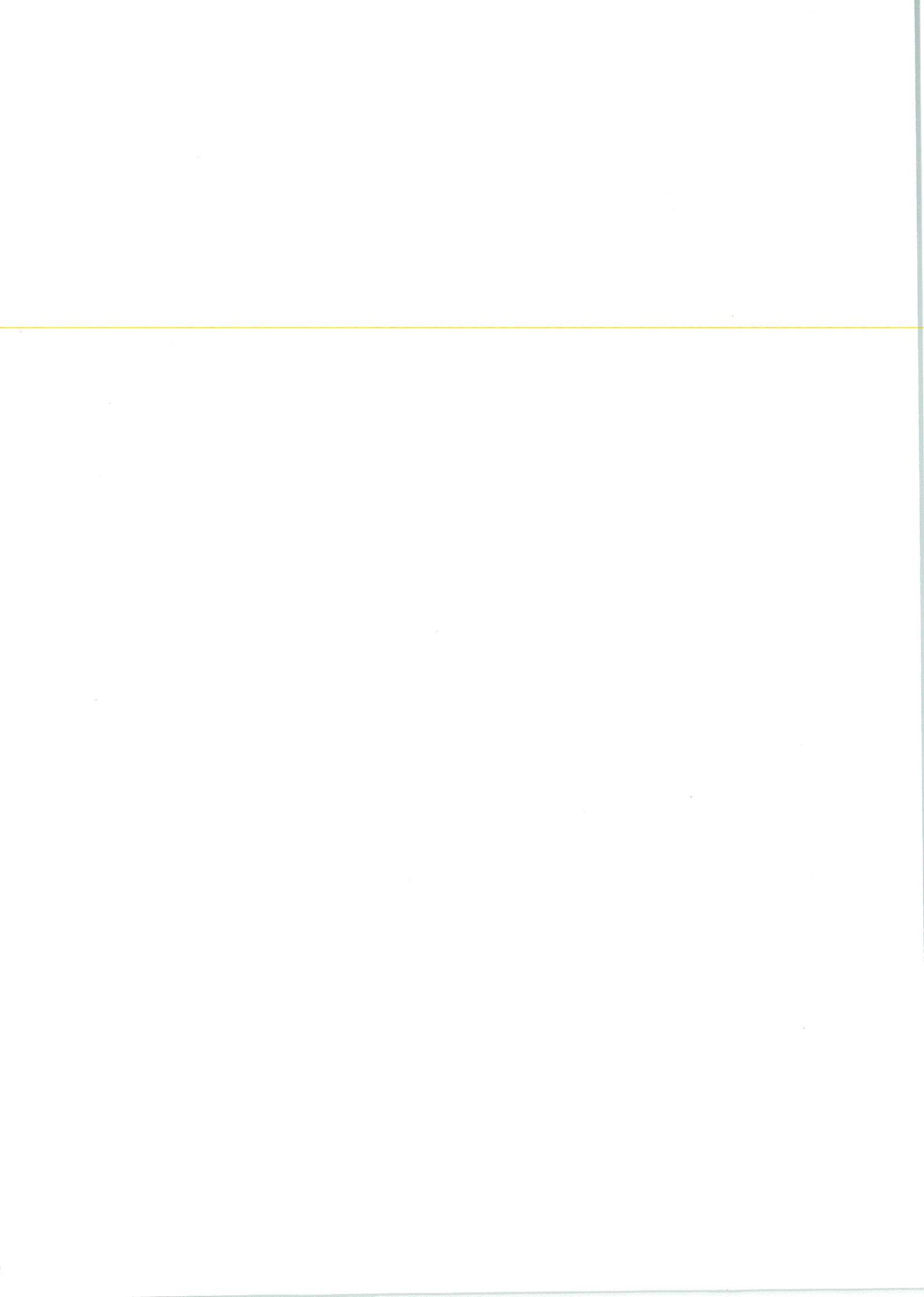
Date de décision : 24/09/2021

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes





Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de GRASSE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

**Composant le Conseil Municipal : 35**  
**En Exercice : 35**  
**Ayant pris part à la délibération : 33**

EXTRAIT

*Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

OBJET :

APPROBATION DE  
L'AVENANT N°3 A  
PASSER AVEC LA  
PREFECTURE DES ALPES  
MARITIMES POUR LA  
TELETRANSMISSION  
DES ACTES LIES A LA  
COMMANDE PUBLIQUE

Original

Expédition certifiée  
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2109-0028

Certifié exécutoire compte  
tenu de l'affichage en  
Mairie :

Le 01 OCT. 2021

Et de la transmission en Sous-  
préfecture

Le 01 OCT. 2021

Le Maire



*L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt-Quatre Septembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 17 Septembre 2021 s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.*

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -  
Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA  
M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA -  
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -  
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO  
M. Éric CHALVIN- M. Patrick LE HOANG BA-  
Mme Blandine BAIN - M. Jean Frédéric RAZAFIARIZON -  
Mme Alexandra CORNARDEAU- CHEVAS - M. Philippe  
SEPTIER- M. Jean Claude PONS - Mme Corinne  
CELLAMARO - Mme Carine BONNUCELLI - Mme  
Emmanuelle CANTONI - Mme Andrée CAPPADONA -  
Mme Marinette LANGLAIS - Mme Emélie LEDUC -  
Mme Virginie FERREIRA- BARBOSA - M. Cédric BOURGON  
M. Kevin SEBASTIAN

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy GIMENEZ  
M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme Catherine LANZA -  
Mme Virginie WASSER pouvoir donné à Mme Christelle  
RIOTTON - M. Laurent THIRY pouvoir donné à René  
ARMANDO - Mme Anne Laure SEBBAR pouvoir donné à  
Mme Marion MUSSO - M. Michel MANAGO pouvoir donné à  
Mme Carine BONNUCELLI - M. Eric AVRIL pouvoir donné  
à Marinette LANGLAIS

ABSENTS :

M. Lionel TIVOLI - M. Marc POLYCARPE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie FERREIRA  
BARBOSA

**Madame BERTAGNA expose :**

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales et les articles R.2131-5, D.2131-5-1 et suivants relatifs au contrôle de légalité des marchés publics,

**VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et son décret d'application n°2005-324 du 7 avril 2005 qui permet aux collectivités d'effectuer la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire de la Préfecture par voie électronique,

**CONSIDERANT** la convention en date du 26 juillet 2007 signée avec le Préfet des Alpes Maritimes pour la télétransmission de certains actes (délibérations, décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et arrêtés),

**CONSIDERANT** que les actes transmissibles liés à la Commande Publique n'étaient pas inclus, obligeant les services à transmettre ceux-ci sous format papier,

**CONSIDERANT** l'intérêt manifeste en termes d'organisation de permettre la transmission des actes de la Commande Publique par voie électronique,

**CONSIDERANT** le projet d'avenant n°3 à la convention du 26 juillet 2007 à passer avec la Préfecture des Alpes-Maritimes pour la transmission des actes transmissibles de la Commande Publique par voie électronique,

**CONSIDERANT** le fait que cette transmission par voie électronique complémentaire représente un coût pour la Commune de 294,00 Euros TTC correspondant à la mise en service initiale du service informatique complémentaire auprès de l'opérateur,

**Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **APPROUVER** l'avenant n°3 à la convention initiale du 26 juillet 2007 passée avec la Préfecture des Alpes-Maritimes pour la transmission des actes transmissibles de la Commande Publique par voie électronique, tel que joint à la présente délibération,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer celui-ci, ainsi que tous actes en découlant et documents utiles à sa mise en œuvre, et ses avenants ultérieurs ;
- **DIRE** que les crédits y afférents seront inscrits au budget communal 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
À L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** l'avenant n°3 à la convention initiale du 26 juillet 2007 passée avec la Préfecture des Alpes pour la transmission des actes transmissibles de la Commande Publique par voie électronique, tel que joint à la présente délibération,

- *AUTORISE* Monsieur le Maire à signer celui-ci, ainsi que tous actes en découlant et documents utiles à sa mise en œuvre, et ses avenants ultérieurs ;
- *DIT* que les crédits y afférents seront inscrits au budget communal 2021.

*Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.*

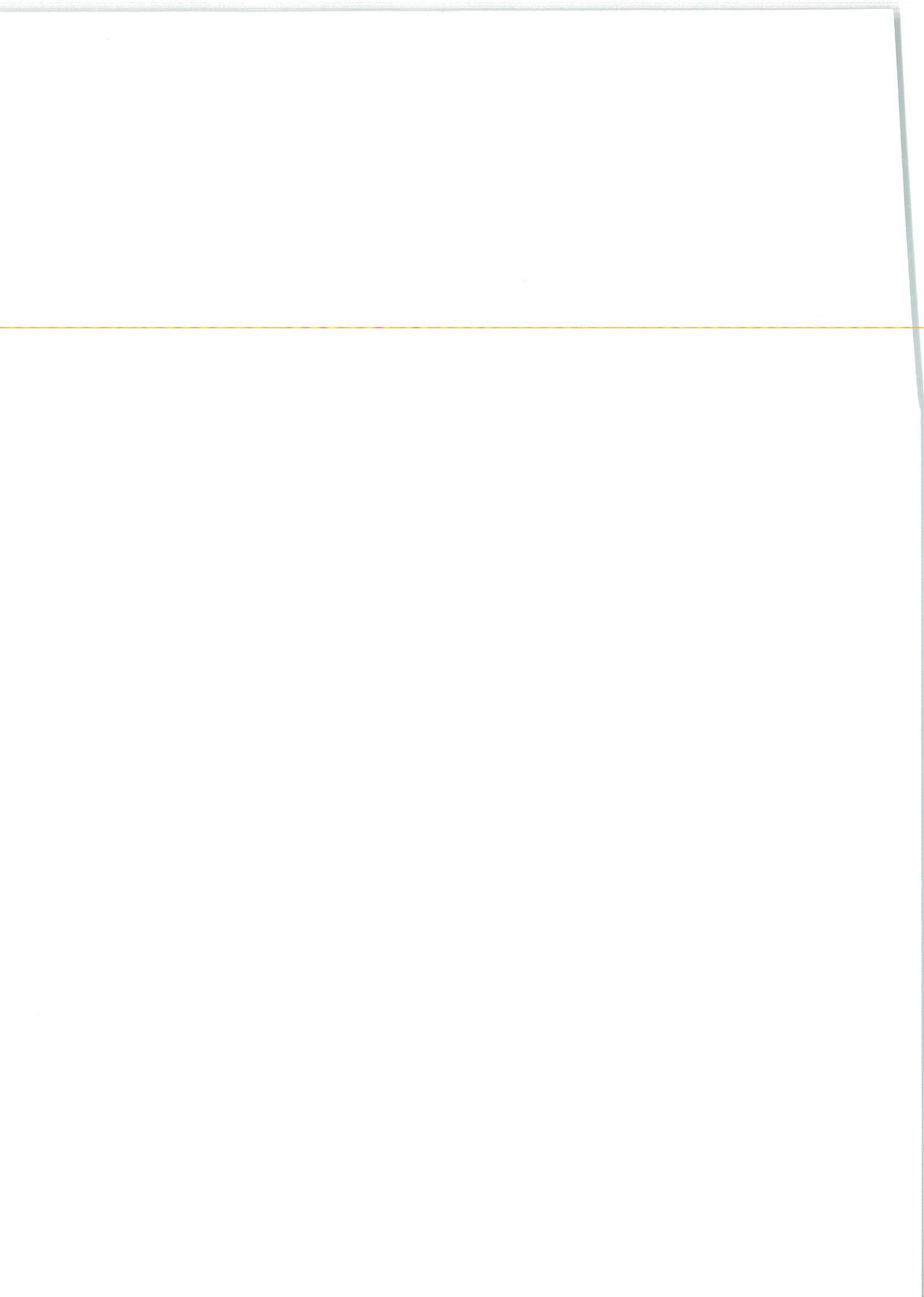
*Et ont signé au Registre les Membres présents.*

*Pour Extrait certifié conforme.*



*LE MAIRE,*

*Kevin LUCIANO*



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

APPROBATION DE LA VENANT N.3 A PASSER AVEC LA PREFECTURE DES AM POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES LIES A LA COMMANDE PUBLIQUE

---

Date de transmission de l'acte : 01/10/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 01/10/2021

---

Numéro de l'acte : DE-2109-0028 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210924-DE-2109-0028-DE

---

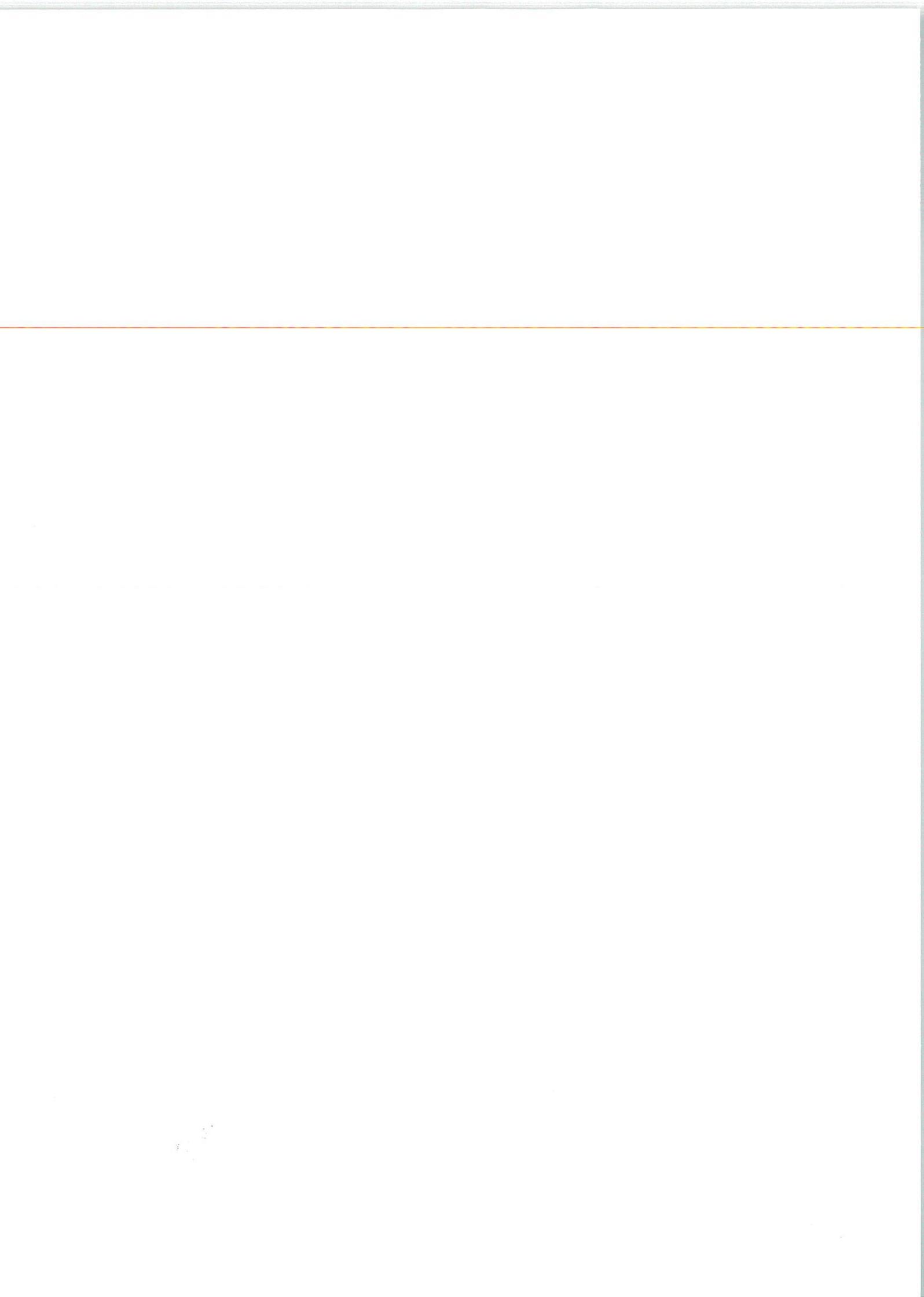
Date de décision : 24/09/2021

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes



REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE VALLAURIS



Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de GRASSE

NOMBRE DE MEMBRES :

**Composant le Conseil Municipal : 35**  
**En Exercice : 35**  
**Ayant pris part à la délibération : 33**

EXTRAIT

*Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

**OBJET :**  
**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET/OU D'ETAT CIVIL, A LA FOURNITURE DE PAPIER PERMANENT, ET A LA RESTAURATION DE REGISTRES ET DE DOCUMENTS ENDOMMAGES ET/OU ANCIENS.**

Original

Expédition certifiée conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2109-0027

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie :

Le

01 OCT. 2021

Et de la transmission en Sous-préfecture

Le 01 OCT. 2021

Le Maire



*L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt-Quatre Septembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 17 Septembre 2021 s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.*

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK - Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA - M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA - M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ - Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO - M. Éric CHALVIN - M. Patrick LE HOANG BA - Mme Blandine BAIN - M. Jean Frédéric RAZAFIARIZON - Mme Alexandra CORNARDEAU-CHEVAS - M. Philippe SEPTIER - M. Jean Claude PONS - Mme Corinne CELLAMARO - Mme Carine BONNUCELLI - Mme Emmanuelle CANTONI - Mme Andrée CAPPADONA - Mme Marinette LANGLAIS - Mme Emélie LEDUC - Mme Virginie FERREIRA-BARBOSA - M. Cédric BOURGON - M. Kevin SEBASTIAN*

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

*M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy GIMENEZ - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER pouvoir donné à Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent THIRY pouvoir donné à René ARMANDO - Mme Anne Laure SEBBAR pouvoir donné à Mme Marion MUSSO - M. Michel MANAGO pouvoir donné à Mme Carine BONNUCELLI - M. Eric AVRIL pouvoir donné à Marinette LANGLAIS*

**ABSENTS :**

*M. Lionel TIVOLI - M. Marc POLYCARPE*

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** *Mme Virginie FERREIRA BARBOSA*

## **Monsieur le Maire expose :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** le Décret 2010-783 paru le 11 juillet 2010 sur la tenue des registres administratifs,

**VU** l'Arrêté du 22 février 1968 pris en application de l'article 2 du décret n°68-148 du 15 février 1968 sur la tenue des registres d'état civil, et l'Instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999.

**VU** la circulaire interministérielle du 14 décembre 2010,

**CONSIDERANT** que conformément aux termes de la circulaire interministérielle du 14 décembre 2010 et de l'arrêté du 22 février 1968 pris en application de l'article 2 du décret n°68-148 du 15 février 1968, concernant les registres d'Etat civil, la Commune doit faire relier les délibérations de l'assemblée délibérante, les arrêtés et décisions du Maire, et les actes d'état civil selon certaines exigences techniques particulières,

**CONSIDERANT** que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes Maritimes propose de constituer un groupement de commandes afin de répondre aux besoins des collectivités, relatifs aux marchés de prestations de fournitures et de services dont les objets sont :

- la réalisation de reliures administratives cousues de registres ;
- la fourniture de papier permanent ;
- la restauration de registres et de documents endommagés et/ou anciens ;

**CONSIDERANT** la complexité de rédaction du cahier des charges techniques, la logique de simplification administrative, et d'économie financière poursuivie par la Commune, celle-ci a un intérêt certain à rejoindre ce groupement de commandes,

**CONSIDERANT** le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil, la fourniture de papier permanent, la restauration de registres et de documents endommagés et/ou anciens qui désigne le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes Maritimes comme coordonnateur,

**CONSIDERANT** que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes ( CDG06) procèdera à ce titre à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés, et

**CONSIDERANT** que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes désignera sa Commission d'Appel d'Offres comme compétente; et l'autorisera à passer, signer, notifier et exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement,

### **Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **DECIDER** d'adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation de reliures administratives cousues de registres, à la fourniture de papier permanent, à la restauration de registres et de documents endommagés et/ou anciens,

- **APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes Maritimes en tant que coordonnateur du groupement et l'habilitant à passer, à signer, à notifier et gérer les marchés selon les modalités fixées dans cette convention, telle qu'annexée à la présente délibération, sans que ces missions ne donnent lieu à rémunération du Centre de Gestion.
- **AUTORISER** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **DIRE** que les dépenses en résultants seront inscrites aux budgets municipaux correspondants.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
À L'UNANIMITÉ**

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation de reliures administratives cousues de registres, à la fourniture de papier permanent, à la restauration de registres et de documents endommagés et/ou anciens,
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes Maritimes en tant que coordonnateur du groupement et l'habilitant à passer, à signer, à notifier et gérer les marchés selon les modalités fixées dans cette convention, telle qu'annexée à la présente délibération, sans que ces missions ne donnent lieu à rémunération du Centre de Gestion.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets municipaux correspondants.

*Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.*

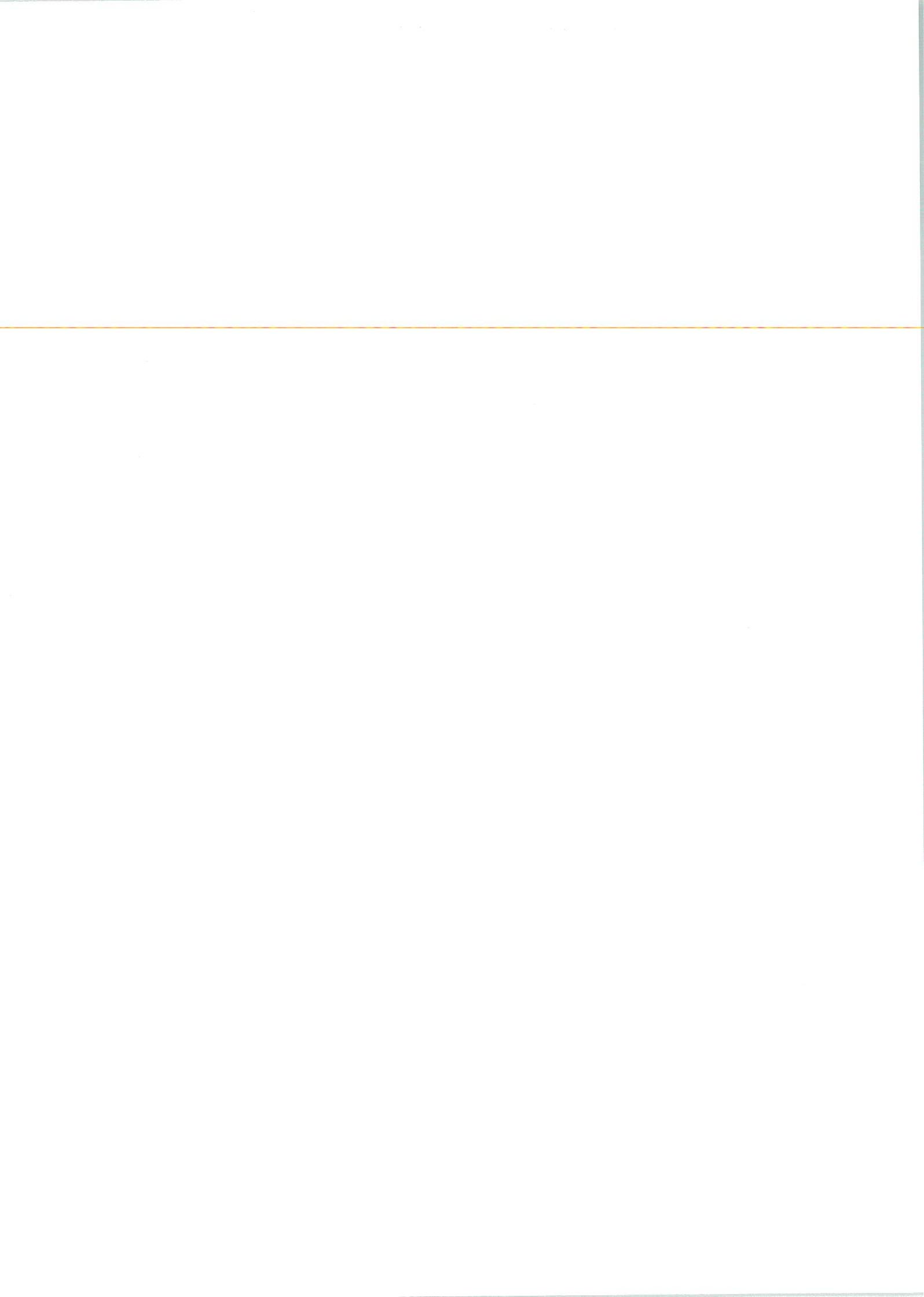
*Et ont signé au Registre les Membres présents.*

*Pour Extrait certifié conforme.*



**LE MAIRE,**

**Kevin LUCIANO**



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET/OU D ETAT CIVIL A LA FOURNITURE DE PAPIER PERMANENT ET A LA RESTAURATION DE REGISTRES ET DE DOCUMENTS ENDOMMAGES ET/OU ANCIENS

---

Date de transmission de l'acte : 01/10/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 01/10/2021

---

Numéro de l'acte : DE-2109-0027 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210924-DE-2109-0027-DE

---

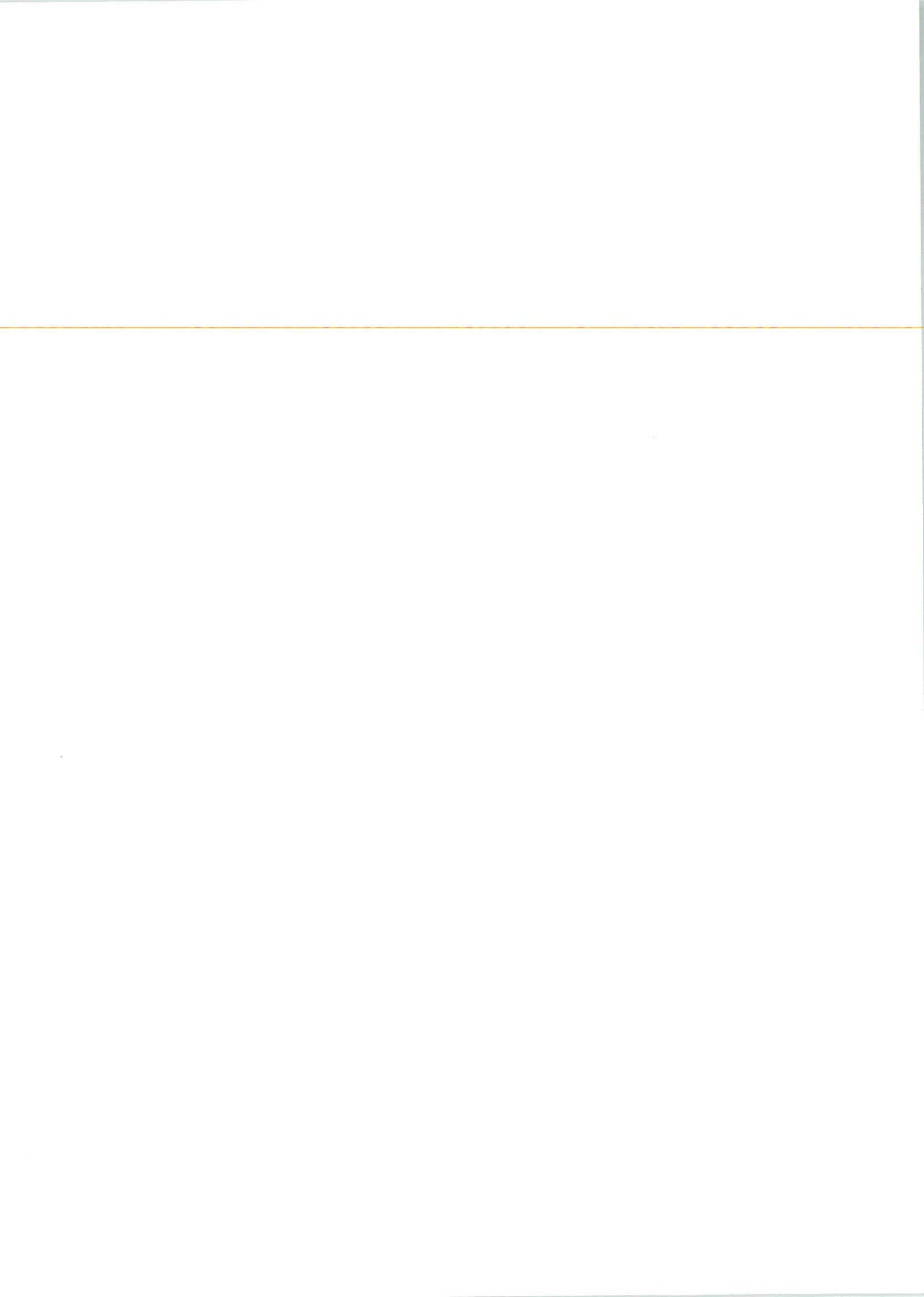
Date de décision : 24/09/2021

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes





Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de GRASSE

NOMBRE DE MEMBRES :

**Composant le Conseil Municipal : 35**  
**En Exercice : 35**  
**Ayant pris part à la délibération : 33**

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil  
Municipal

OBJET :

CHAMBRE REGIONALE  
DES COMPTES

-  
SUIVI DES  
RECOMMANDATIONS  
ISSUES DU RAPPORT  
D'OBSERVATIONS

-  
PRESENTATION DU  
RAPPORT DES ACTIONS  
MISES EN OEUVRE PAR  
LA COMMUNE

Original

Expédition certifiée  
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2109-0026

Certifié exécutoire compte tenu  
de l'affichage en Mairie :

Le

01 OCT. 2021

Et de la transmission en Sous-  
préfecture

Le

01 OCT. 2021

Le Maire



*L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt-Quatre Septembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 17 Septembre 2021 s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.*

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -  
Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA  
M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA -  
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -  
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO  
M. Éric CHALVIN- M. Patrick LE HOANG BA-  
Mme Blandine BAIN - M. Jean Frédéric RAZAFIARIZON -  
Mme Alexandra CORNARDEAU- CHEVAS - M. Philippe  
SEPTIER- M. Jean Claude PONS - Mme Corinne  
CELLAMARO - Mme Carine BONNUCELLI - Mme  
Emmanuelle CANTONI -Mme Andrée CAPPADONA -  
Mme Marinette LANGLAIS - Mme Emélie LEDUC - Mme  
Virginie FERREIRA- BARBOSA - M. Cédric BOURGON -  
M. Kevin SEBASTIAN

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy  
GIMENEZ - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme  
Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER pouvoir donné  
à Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent THIRY pouvoir  
donné à René ARMANDO - Mme Anne Laure SEBBAR  
pouvoir donné à Mme Marion MUSSO - M. Michel  
MANAGO pouvoir donné à Mme Carine BONNUCELLI -  
M. Eric AVRIL pouvoir donné à Marinette LANGLAIS

ABSENTS :

M. Lionel TIVOLI - M. Marc POLYCARPE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie FERREIRA  
BARBOSA

## *Monsieur le Maire expose :*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-7 et suivants et l'article L.2223-1 et suivants,

**VU** l'article L.243-9 du Code des Juridictions Financières,

**VU** le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur transmis le 26 novembre 2019 sur la gestion de la commune de Vallauris Golfe-Juan pour les exercices 2011 et suivants ;

**VU** la délibération n° DE-2009-0003 du 29 septembre 2020,

**CONSIDERANT** que par délibération n° DE-2009-0003 du 29 septembre 2020, le Conseil Municipal de la Commune a pris acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) qui lui a été présenté, suite au contrôle des comptes et de la gestion de la commune sur la période,

**CONSIDERANT** que conformément aux termes de l'article L.243-9 du Code des Juridictions Financières, l'assemblée délibérante doit présenter en séance, un rapport des actions entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes, dans un délai d'un an de la présentation dudit rapport,

**CONSIDERANT** les recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes :

- **Recommandation n°1** : Présenter un rapport sur les orientations budgétaires comportant l'ensemble des informations prévues par l'article D 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
- **Recommandation n°2** : Joindre au compte administratif les rapports que doivent produire les délégués de service public, conformément aux dispositifs R 1411-8 du CGCT.
- **Recommandation n°3** : Mettre en place une programmation pluriannuelle des investissements mise à jour à un rythme régulier.
- **Recommandation n°4** : Doter la commune d'un inventaire physique et comptable global en cohérence avec l'état de l'actif.
- **Recommandation n°5**: Respecter la durée annuelle de travail en supprimant les quatre demi-journées de congés supplémentaires, les congés pour médaille du travail et les congés de départ en retraite.
- **Recommandation n°5 bis** : Mettre fin sans délai au dispositif de versement de la prime de départ en retraite par l'intermédiaire du comité d'action sociale.
- **Recommandations n°6** : Bâtir en liaison avec le délégué une série d'indicateurs mesurables, stables et fiables, permettant d'analyser les écarts entre les objectifs fixés et les résultats obtenus pour la politique de stationnement payant, tel que prévu à l'article II.2 de la convention.

- **Recommandation n°7** : Formaliser et renforcer le contrôle de la commune sur le délégataire de la politique de stationnement.
- **Recommandation n°8** : Présenter chaque année au représentant de l'Etat le rapport détaillé prévu à l'article R.2124-9 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**CONSIDERANT** que les suites et démarches conduites depuis la présentation de ces recommandations sont précisées au rapport annexé à la présente délibération,

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport synthétisant les actions entreprises par la Commune suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport synthétisant les actions entreprises par la Commune suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes

*Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.*

*Et ont signé au Registre les Membres présents.*

*Pour Extrait certifié conforme.*

**LE MAIRE,**  
**Kevin LUCIANO**





## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CHAMBRE REGIONAL DES COMPTES - SUIVI DES RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT D  
OBSERVATIONS - PRESENTATION DU RAPPORT DES ACTIONS MISES EN OEUVRE PAR LA COMMUNE

---

Date de transmission de l'acte : 01/10/2021

Date de réception de l'accusé de  
réception : 01/10/2021

---

Numéro de l'acte : DE-2109-0026 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210924-DE-2109-0026-DE

---

Date de décision : 24/09/2021

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers





Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de GRASSE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

**Composant le Conseil Municipal : 35**  
**En Exercice : 35**  
**Ayant pris part à la délibération : 33**

**EXTRAIT**

*Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

**OBJET :**

**SOUS CONCESSIONS  
D'EXPLOITATION  
D'ETABLISSEMENTS  
BALNEAIRES  
DE LA PLAGE DU SOLEIL  
-  
RAPPORT D'ACTIVITES  
2020**

Original

Expédition certifiée  
conforme

Le Maire



**N° enregistrement :**

**DE-2109-0025**

Certifié exécutoire compte tenu  
de l'affichage en Mairie :

Le

01 OCT. 2021

Et de la transmission en Sous-  
préfecture

Le

01 OCT. 2021

Le Maire



*L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt-Quatre  
Septembre, le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué en date du 17 Septembre 2021  
s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de  
ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la  
Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.*

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -  
Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA  
M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA -  
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -  
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO  
M. Éric CHALVIN- M. Patrick LE HOANG BA-  
Mme Blandine BAIN - M. Jean Frédéric  
RAZAFIARIZON - Mme Alexandra CORNARDEAU-  
CHEVAS - M. Philippe SEPTIER- M. Jean Claude PONS  
- Mme Corinne CELLAMARO - Mme Carine  
BONNUCELLI - Mme Emmanuelle CANTONI -Mme  
Andrée CAPPADONA - Mme Marinette LANGLAIS -  
Mme Emélie LEDUC - Mme Virginie FERREIRA-  
BARBOSA - M. Cédric BOURGON - M. Kevin  
SEBASTIAN*

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

*M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy  
GIMENEZ - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme  
Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER pouvoir  
donné à Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent THIRY  
pouvoir donné à René ARMANDO - Mme Anne Laure  
SEBBAR pouvoir donné à Mme Marion MUSSO - M.  
Michel MANAGO pouvoir donné à Mme Carine  
BONNUCELLI - M. Eric AVRIL pouvoir donné à  
Marinette LANGLAIS*

**ABSENTS :**

*M. Lionel TIVOLI - M. Marc POLYCARPE*

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** *Mme Virginie FERREIRA  
BARBOSA*

## **Monsieur le Maire expose :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1411-3, L. 1413-1 et R.1411-7 sur les délégations de services publics, et la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

**VU** le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.31331-5 et R3131-2 et R3131-4 relatifs aux rapports d'information à l'autorité concédante que doivent produire les concessionnaires,

**CONSIDERANT** la concession générale attribuée par arrêté préfectoral n° 2019-482 du 16 mai 2019 à la Commune à compter du 1er janvier 2019 pour la plage du Soleil,

**CONSIDERANT** les sous-traités d'exploitation d'établissements balnéaires attribués par délibération en date du 23 mars 2019 N° 1903-0006 pour le Lot n°1 : SARL JB WATERSPORTS / Lot n°2 : SARL QUELQUE PART AU SOLEIL / Lot n°3 : SARL LES CANETTONS / Lot n°4 : SARL SO BEACH / Lot n°5 : SARL BBRO,

**CONSIDERANT** l'obligation de présenter les rapports d'activité des délégataires en Commission Consultative des Services Publics Locaux, puis en Conseil Municipal le plus proche de la remise des rapports,

**CONSIDERANT** les rapports d'exploitation présentés par les sous-concessionnaires pour l'exercice 2020,

**CONSIDERANT** le procès-verbal de la CCSPL qui s'est réunie le 17 septembre 2021 pour examiner les rapports des délégataires portant sur l'année 2020,

**Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir**

- **PRENDRE ACTE** des rapports annuels d'activités 2020 des exploitants des établissements balnéaires de la plage du Soleil précités.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **PREND ACTE** des rapports annuels d'activités 2020 des exploitants des établissements balnéaires de la plage du Soleil précités.

Les rapports annuels d'activités 2020 des exploitants de la plage du Soleil et le Procès-verbal de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 17 septembre 2021 ont été transmis de manière dématérialisée à l'ensemble des élus.

Une version papier de ces documents est consultable au Secrétariat général

**Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.  
Et ont signé au Registre les Membres présents.  
Pour Extrait certifié conforme.**



**LE MAIRE,**

**Kevin LUCIANO**

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

SOUS CONCESSIONS D EXPLOITATION D ETABLISSEMENTS BALNEAIRES DE LA PLGE DU SOLEIL -  
RAPPORT D ACTIVITES 2020

---

Date de transmission de l'acte : 01/10/2021

Date de réception de l'accusé de  
réception : 01/10/2021

---

Numéro de l'acte : DE-2109-0025 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210924-DE-2109-0025-DE

---

Date de décision : 24/09/2021

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes



REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE VALLAURIS



Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de GRASSE

NOMBRE DE MEMBRES :

**Composant le Conseil Municipal : 35**  
**En Exercice : 35**  
**Ayant pris part à la délibération : 33**

EXTRAIT

*Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

OBJET :

**SOUS CONCESSIONS  
D'EXPLOITATION  
D'ETABLISSEMENTS  
BALNEAIRES  
DE LA PLAGE DU MIDI  
-  
RAPPORT D'ACTIVITES  
2020**

Original

Expédition certifiée  
conforme

Le Maire



**N° enregistrement :**

**DE-2109-0024**

Certifié exécutoire compte tenu  
de l'affichage en Mairie :

Le 01 OCT. 2021

Et de la transmission en Sous-  
préfecture

Le 01 OCT. 2021

Le Maire



*L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt-Quatre Septembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 17 Septembre 2021 s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.*

ÉTAIENT PRÉSENTS :

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -  
Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA  
M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA -  
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -  
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO  
M. Éric CHALVIN- M. Patrick LE HOANG BA-  
Mme Blandine BAIN - M. Jean Frédéric RAZAFIARIZON -  
Mme Alexandra CORNARDEAU- CHEVAS - M. Philippe  
SEPTIER- M. Jean Claude PONS - Mme Corinne  
CELLAMARO - Mme Carine BONNUCELLI -  
Mme Emmanuelle CANTONI -Mme Andrée CAPPADONA -  
Mme Marinette LANGLAIS - Mme Emélie LEDUC -  
Mme Virginie FERREIRA- BARBOSA -  
M. Cédric BOURGON - M. Kevin SEBASTIAN*

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy  
GIMENEZ - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme  
Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER pouvoir donné  
à Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent THIRY pouvoir  
donné à René ARMANDO - Mme Anne Laure SEBBAR  
pouvoir donné à Mme Marion MUSSO - M. Michel  
MANAGO pouvoir donné à Mme Carine BONNUCELLI -  
M. Eric AVRIL pouvoir donné à Marinette LANGLAIS*

ABSENTS :

*M. Lionel TIVOLI - M. Marc POLYCARPE*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Mme Virginie FERREIRA  
BARBOSA*

**Monsieur le Maire expose :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1411-3, L. 1413-1 et R.1411-7 sur les délégations de services publics, et la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

**VU** le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.3131-5 et R3131-2 et R3131-4 relatifs aux rapports d'information à l'autorité concédante que doivent produire les concessionnaires,

**CONSIDERANT** la concession générale attribuée par arrêté préfectoral n° 2018-328 du 9 mai 2018 à la Commune à compter du 1er janvier 2018 pour la plage du Midi,

**CONSIDERANT** les sous-traités d'exploitation d'établissements balnéaires attribués par délibérations N° 1806-0025 en date du 15 juin 2018, pour le lot n°1 à : SARL LA NOUVELLE PLAGE DU VIEUX ROCHER et N° 1905-0009 en date du 23 mai 2019, pour les lots n°2 à 4 à : Lot n°2 : SARL JIMBARAN / Lot n°3 : SAS MONSIEUR PABLO / Lot n°4 : SARL BOCADO / Lot n°5 : SARL REX,

**CONSIDERANT** l'obligation de présenter les rapports d'activité des délégataires en Commission Consultative des Services Publics Locaux, puis en Conseil Municipal le plus proche de la remise des rapports,

**CONSIDERANT** les rapports d'exploitation présentés par les sous-concessionnaires pour l'exercice 2020,

**CONSIDERANT** le procès-verbal de la CCSPL qui s'est réunie le 17 septembre 2021 pour examiner les rapports des délégataires portant sur l'année 2020,

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir:**

- **PRENDRE ACTE** des rapports annuels d'activités 2020 des exploitants des établissements balnéaires de la plage du Midi précités.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **PREND ACTE** des rapports annuels d'activités 2020 des exploitants des établissements balnéaires de la plage du Midi précités.

Les rapports annuels d'activités 2020 des exploitants de la plage du Midi et le Procès-verbal de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 17 septembre 2021 ont été transmis de manière dématérialisée à l'ensemble des élus.

Une version papier de ces documents est consultable au Secrétariat général.

**Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.**

**Et ont signé au Registre les Membres présents.**

**Pour Extrait certifié conforme.**



**LE MAIRE,  
Kevin LUCIANO**

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

SOUS CONCESSIONS D EXPLOITATION D ETABLISSEMENTS BALNEAIRES DE LA PLAGES DU MIDI - RAPPORT D ACTIVITES 2020

---

Date de transmission de l'acte : 01/10/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 01/10/2021

---

Numéro de l'acte : DE-2109-0024 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210924-DE-2109-0024-DE

---

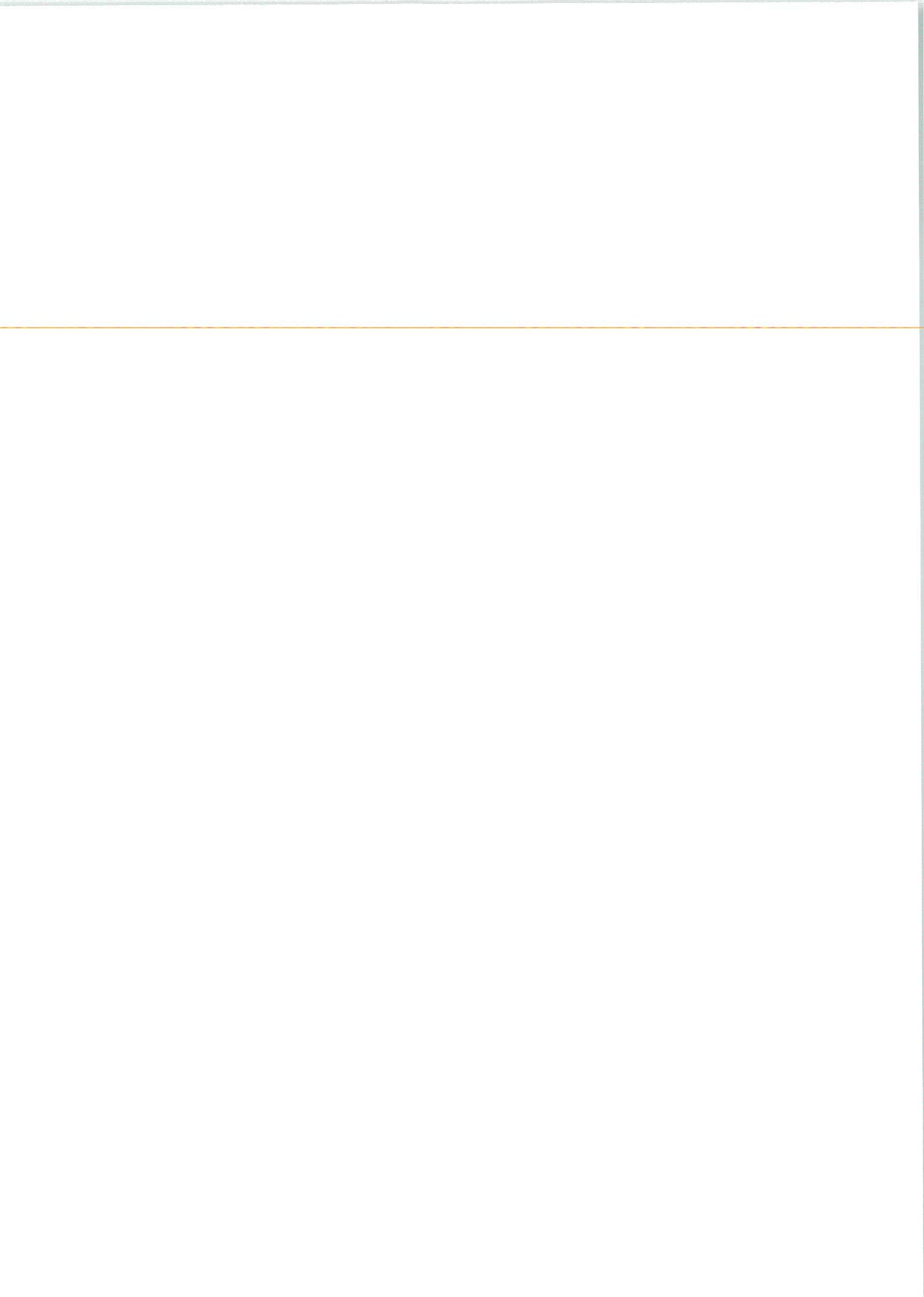
Date de décision : 24/09/2021

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes



REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE VALLAURIS



Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de GRASSE

NOMBRE DE MEMBRES :

*Composant le Conseil Municipal* : 35  
*En Exercice* : 35  
*Ayant pris part à la délibération* : 33

EXTRAIT

*Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

**OBJET :**  
**CONCESSION POUR  
L'EXPLOITATION ET LA  
GESTION DE  
L'OUTILLAGE PUBLIC DU  
VIEUX PORT**  
-  
**RAPPORT D'ACTIVITES  
2020**

Original

Expédition certifiée  
conforme

Le Maire



**N° enregistrement :**

**DE-2109-0023**

Certifié exécutoire compte tenu  
de l'affichage en Mairie :

Le

**01 OCT. 2021**

Et de la transmission en Sous-  
préfecture

Le

**01 OCT. 2021**

Le Maire



*L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt-Quatre  
Septembre, le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué en date du 17 Septembre 2021  
s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de  
ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la  
Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.*

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -  
Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA  
M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA -  
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -  
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO  
M. Éric CHALVIN- M. Patrick LE HOANG BA-  
Mme Blandine BAIN - M. Jean Frédéric  
RAZAFIARIZON - Mme Alexandra CORNARDEAU-  
CHEVAS - M. Philippe SEPTIER- M. Jean Claude  
PONS - Mme Corinne CELLAMARO - Mme Carine  
BONNUCELLI - Mme Emmanuelle CANTONI -Mme  
Andrée CAPPADONA - Mme Marinette LANGLAIS -  
Mme Emélie LEDUC - Mme Virginie FERREIRA-  
BARBOSA - M. Cédric BOURGON - M. Kevin  
SEBASTIAN*

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

*M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy  
GIMENEZ - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme  
Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER pouvoir  
donné à Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent  
THIRY pouvoir donné à René ARMANDO - Mme Anne  
Laure SEBBAR pouvoir donné à Mme Marion MUSSO  
- M. Michel MANAGO pouvoir donné à Mme Carine  
BONNUCELLI - M. Eric AVRIL pouvoir donné à  
Marinette LANGLAIS*

**ABSENTS :**

*M. Lionel TIVOLI - M. Marc POLYCARPE*

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** *Mme Virginie FERREIRA  
BARBOSA*

## **Monsieur le Maire expose :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1411-3, L.1413-1 et R.1411-7 relatifs aux délégations de services publics, et la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

**VU** le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.31331-5 et R.3131-2 et R.3131-4 relatifs aux rapports d'information à l'autorité concédante que doivent produire les concessionnaires,

**VU** le Procès-verbal de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en date du 17 septembre 2021,

**CONSIDÉRANT** le traité de concession passé avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur pour l'exploitation et la gestion de l'outillage public du Vieux Port, dont la compétence a été transférée au 1er janvier 2017 à la Commune suite à la loi NOTRe du 7 août 2015, lors du Conseil Municipal du 4 novembre 2016,

**CONSIDÉRANT** l'obligation de présenter les rapports d'activités des délégataires en Commission Consultative des Services Publics Locaux, puis en Conseil Municipal le plus proche de la date de remise desdits rapports,

**CONSIDÉRANT** le rapport d'exploitation présenté par le concessionnaire pour l'exercice 2020 le 31 mai 2021,

**CONSIDÉRANT** le procès-verbal de la CCSPL qui s'est réunie le 17 septembre 2021 pour examiner le rapport du délégataire portant sur l'année 2020,

### **Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

➤ **PRENDRE ACTE** du rapport annuel de gestion 2020 de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes Maritimes, concessionnaire en charge de l'exploitation et de la gestion de l'outillage public du port communal dit Vieux Port.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

➤ **PREND ACTE** du rapport annuel de gestion 2020 de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes Maritimes, concessionnaire en charge de l'exploitation et de la gestion de l'outillage public du port communal dit Vieux Port.

Le Rapport annuel d'activités 2020 de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes Maritimes et le Procès-verbal de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 17 septembre 2021 ont été transmis de manière dématérialisée à l'ensemble des élus.

Une version papier de ces documents est consultable au Secrétariat général.

**Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.**

**Et ont signé au Registre les Membres présents.**

**Pour Extrait certifié conforme.**

**LE MAIRE,**

**Kevin LUCIANO**



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONCESSION POUR L EXPLOITATION ET LA GESTION DE L OUTILLAGE PUBLIC DU VIEUX PORT - RAPPORT D ACTIVITES 2020

---

Date de transmission de l'acte : 01/10/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 01/10/2021

---

Numéro de l'acte : DE-2109-0023 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210924-DE-2109-0023-DE

---

Date de décision : 24/09/2021

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes



REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE VALLAURIS



Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de GRASSE

NOMBRE DE MEMBRES :

**Composant le Conseil Municipal : 35**  
**En Exercice : 35**  
**Ayant pris part à la délibération : 33**

EXTRAIT

*Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

OBJET :

CONCESSION POUR LA  
CONSTRUCTION,  
L'AMENAGEMENT ET  
L'EXPLOITATION DES  
OUTILLAGES DU PORT  
COMMUNAL DIT PORT  
CAMILLE RAYON

-  
RAPPORT D'ACTIVITES  
2020

Original

Expédition certifiée  
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2109-0022

Certifié exécutoire compte tenu  
de l'affichage en Mairie :

Le

01 OCT. 2021

Et de la transmission en Sous-  
préfecture

Le 01 OCT. 2021

Le Maire



*L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt-Quatre  
Septembre, le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué en date du 17 Septembre 2021  
s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de  
ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la  
Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.*

ÉTAIENT PRÉSENTS :

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -  
Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA  
M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA -  
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -  
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO  
M. Éric CHALVIN- M. Patrick LE HOANG BA-  
Mme Blandine BAIN - M. Jean Frédéric RAZAFIARIZON  
- Mme Alexandra CORNARDEAU- CHEVAS -  
M. Philippe SEPTIER- M. Jean Claude PONS -  
Mme Corinne CELLAMARO - Mme Carine  
BONNUCELLI - Mme Emmanuelle CANTONI -  
Mme Andrée CAPPADONA - Mme Marinette  
LANGLAIS - Mme Emélie LEDUC - Mme Virginie  
FERREIRA- BARBOSA - M. Cédric BOURGON -  
M. Kevin SEBASTIAN*

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy  
GIMENEZ - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme  
Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER pouvoir  
donné à Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent THIRY  
pouvoir donné à René ARMANDO - Mme Anne Laure  
SEBBAR pouvoir donné à Mme Marion MUSSO - M.  
Michel MANAGO pouvoir donné à Mme Carine  
BONNUCELLI - M. Eric AVRIL pouvoir donné à  
Marinette LANGLAIS*

ABSENTS :

*M. Lionel TIVOLI - M. Marc POLYCARPE*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Mme Virginie FERREIRA  
BARBOSA*

**Monsieur le Maire expose :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1411-3, L.1413-1 et R.1411-7 relatifs aux délégations de services publics, et la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

**VU** le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.31331-5 et R.3131-2 et R.3131-4 relatifs aux rapports d'information à l'autorité concédante que doivent produire les concessionnaires,

**VU** le Procès-verbal de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en date du 17 septembre 2021,

**CONSIDÉRANT** le traité de concession passé avec la Société Anonyme du Nouveau Port de Vallauris Golfe-Juan pour la construction, l'aménagement et l'exploitation des outillages du port communal de plaisance dit port Camille Rayon, approuvé en Conseil Municipal du 24 juillet 1987,

**CONSIDÉRANT** l'obligation de présenter les rapports d'activités des délégataires en Commission Consultative des Services Publics Locaux, puis en Conseil Municipal le plus proche de la date de remise desdits rapports,

**CONSIDÉRANT** le rapport d'exploitation présenté par le concessionnaire pour l'exercice 2020 le 15 juin 2021,

**CONSIDÉRANT** le procès-verbal de la CCSPL qui s'est réunie le 17 septembre 2021 pour examiner le rapport du délégataire portant sur l'année 2020,

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

➤ **PRENDRE ACTE** du rapport annuel d'activités de la Société Anonyme du Nouveau Port de Vallauris Golfe-Juan, concessionnaire en charge la construction, l'aménagement et l'exploitation des outillages du port communal dit port Camille Rayon.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

➤ **PREND ACTE** du rapport annuel d'activités de la Société Anonyme du Nouveau Port de Vallauris Golfe-Juan, concessionnaire en charge la construction, l'aménagement et l'exploitation des outillages du port communal dit port Camille Rayon.

Le Rapport annuel d'activités 2020 de la Société Anonyme du Nouveau Port de Vallauris Golfe-Juan et le Procès-verbal de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 17 septembre 2021 ont été transmis de manière dématérialisée à l'ensemble des élus.

Une version papier de ces documents est consultable au Secrétariat général.

**Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.  
Et ont signé au Registre les Membres présents.  
Pour Extrait certifié conforme.**



**LE MAIRE,**

**Kevin LUCIANO**

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONCESSION POUR LA CONSTRUCTION - L AMENAGEMENT ET L EXPLOITATION DES OUTILLAGES DU  
PORT COMMUNAL DIT PORT CAMILLE RAYON - RAPPORT D ACTIVITES 2020

---

Date de transmission de l'acte : 01/10/2021

Date de réception de l'accusé de  
réception : 01/10/2021

---

Numéro de l'acte : DE-2109-0022 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210924-DE-2109-0022-DE

---

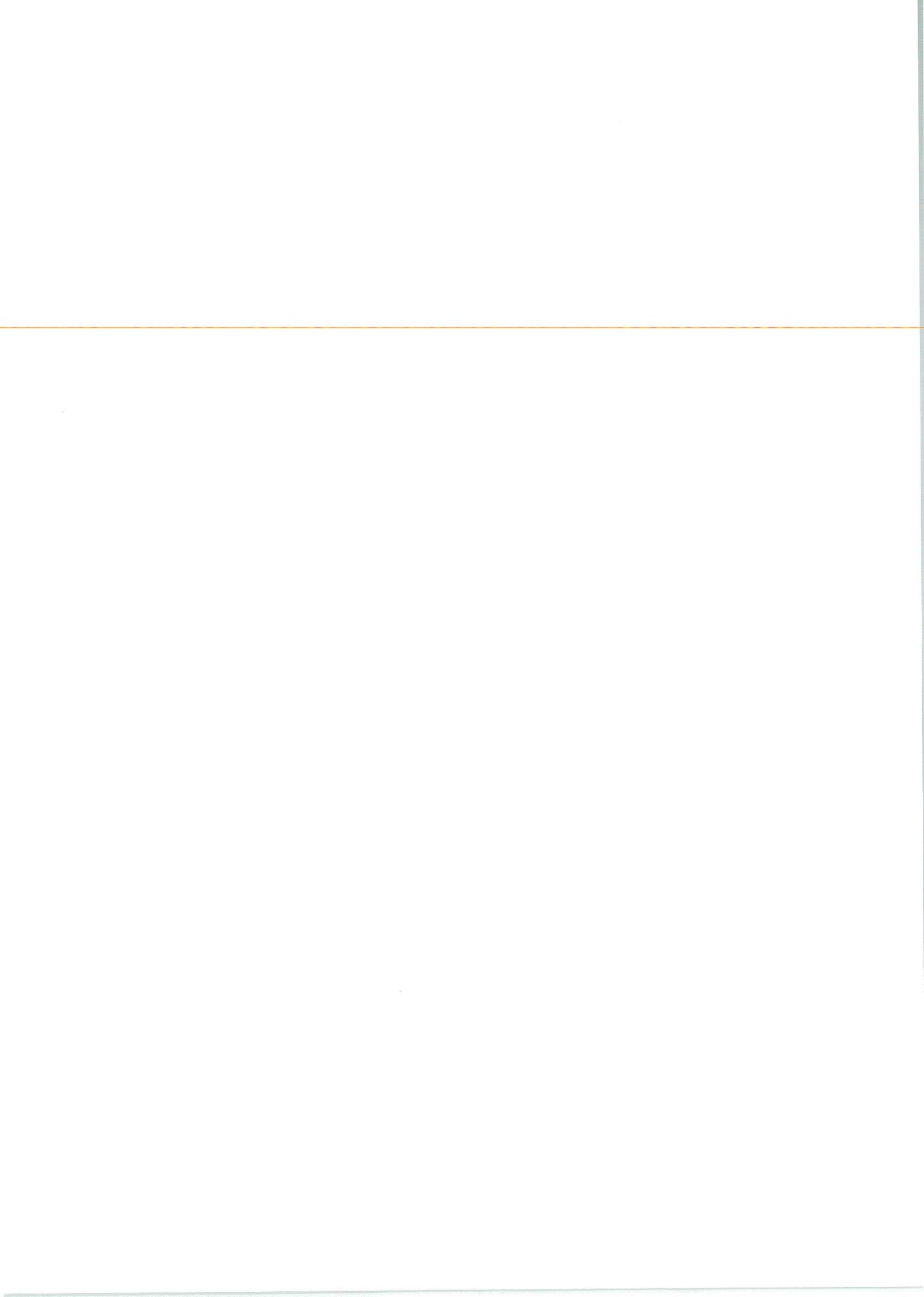
Date de décision : 24/09/2021

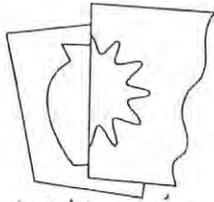
Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes





Vallauris  
Golfe-Juan

Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de GRASSE

**MAIRIE de VALLAURIS**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

**Composant le Conseil Municipal : 35**  
**En Exercice : 35**  
**Ayant pris part à la délibération : 33**

**EXTRAIT**

*Du Reaistre des Délibérations du Conseil Municipal*

*L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt-Quatre  
Septembre, le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué en date du 17 Septembre 2021  
s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de  
ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la  
Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.*

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -  
Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA  
M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA -  
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -  
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO  
M. Éric CHALVIN- M. Patrick LE HOANG BA-  
Mme Blandine BAIN - M. Jean Frédéric  
RAZAFIARIZON - Mme Alexandra CORNARDEAU-  
CHEVAS - M. Philippe SEPTIER- M. Jean Claude  
PONS - Mme Corinne CELLAMARO - Mme Carine  
BONNUCELLI - Mme Emmanuelle CANTONI -Mme  
Andrée CAPPADONA - Mme Marinette LANGLAIS -  
Mme Emélie LEDUC - Mme Virginie FERREIRA-  
BARBOSA - M. Cédric BOURGON - M. Kevin  
SEBASTIAN*

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

*M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy  
GIMENEZ - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme  
Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER pouvoir  
donné à Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent  
THIRY pouvoir donné à René ARMANDO - Mme Anne  
Laure SEBBAR pouvoir donné à Mme Marion MUSSO  
- M. Michel MANAGO pouvoir donné à Mme Carine  
BONNUCELLI - M. Eric AVRIL pouvoir donné à  
Marinette LANGLAIS*

**ABSENTS :**

*M. Lionel TIVOLI - M. Marc POLYCARPE*

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** *Mme Virginie FERREIRA  
BARBOSA*

**OBJET :**

**PARTENARIAT PUBLIC  
PRIVE  
-  
RAPPORT ANNUEL  
D'ACTIVITES 2020**

Original  
 Expédition certifiée  
conforme

Le Maire



**N° enregistrement :**

**DE-2109-0021**

*Certifié exécutoire compte tenu  
de l'affichage en Mairie :*

Le 01 OCT. 2021

*Et de la transmission en Sous-  
préfecture*

Le 01 OCT. 2021

Le Maire



**Monsieur FONCK expose :**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-3, L.1413-1 et R.1411-7,

**VU** le Rapport de la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'étant tenue en date du 17 septembre 2021,

**VU** le contrat de Partenariat Public Privé,

**CONSIDERANT** que le 1<sup>er</sup> juillet 2009, la commune de Vallauris – Golfe Juan a signé un contrat de Partenariat Public Privé avec la société ILLUMINEO VALLAURIS, ayant pour objet de confier à un partenaire privé une mission globale relative au financement de l'investissement d'ouvrages, d'équipements et d'installations nécessaires au service de l'éclairage public et des équipements électriques urbains, à la construction de ces équipements ou transformation des ouvrages, installations et équipements existants, ainsi qu'à leur entretien, leur maintenance et leur exploitation,

**CONSIDERANT** qu'en application de l'article VI-1 du contrat en question et de l'article L.1414-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au délégataire de présenter à la commune un rapport annuel d'activités pour l'année écoulée,

**CONSIDERANT** que ce rapport comporte, notamment, un compte rendu techniques et un compte rendu financier permettant d'apprécier les conditions d'exécution et la qualité du service public,

**CONSIDERANT** que ces documents doivent être examinés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux et être présentés en Assemblée Délibérante afin que cette dernière en prenne acte.

**Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir:**

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2020 concernant le partenariat Public Privé conclu avec la société Illumineo.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2020 concernant le partenariat Public Privé conclu avec la société Illumineo.

Le Rapport annuel d'activités 2020 de la Société ILLUMINEO et le Procès-verbal de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 17 septembre 2021 ont été transmis de manière dématérialisée à l'ensemble des élus.

Une version papier de ces documents est consultable au Secrétariat général.

**Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.**

**Et ont signé au Registre les Membres présents.**

**Pour Extrait certifié conforme.**



**LE MAIRE,**

**Kevin LUCIANO**

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : PARTENARIAT PUBLIC PRIVE - RAPPORT ANNUEL D ACTIVITES 2020

---

Date de transmission de l'acte : 01/10/2021

Date de réception de l'accusé de  
réception : 01/10/2021

---

Numéro de l'acte : DE-2109-0021 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210924-DE-2109-0021-DE

---

Date de décision : 24/09/2021

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes



MAIRIE de VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

**Composant le Conseil Municipal : 35**  
**En Exercice : 35**  
**Ayant pris part à la délibération : 33**



Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de GRASSE

OBJET :

COMMISSION  
CONSULTATIVE DES  
SERVICES PUBLICS  
LOCAUX

-  
MODIFICATION DE SA  
COMPOSITION ET  
DESIGNATION DES  
MEMBRES

Original

Expédition certifiée  
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2109-0020

Certifié exécutoire compte tenu  
de l'affichage en Mairie :

Le 01 OCT. 2021

Et de la transmission en Sous-  
préfecture

Le 01 OCT. 2021

Le Maire



EXTRAIT

*Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

*L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt-Quatre  
Septembre, le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué en date du 17 Septembre 2021  
s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de  
ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la  
Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.*

ÉTAIENT PRÉSENTS :

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -  
Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA -  
M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA -  
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -  
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO -  
M. Éric CHALVIN - M. Patrick LE HOANG BA -  
Mme Blandine BAIN - M. Jean Frédéric  
RAZAFIARIZON - Mme Alexandra CORNARDEAU -  
CHEVAS - M. Philippe SEPTIER - M. Jean Claude  
PONS - Mme Corinne CELLAMARO - Mme Carine  
BONNUCELLI - Mme Emmanuelle CANTONI - Mme  
Andrée CAPPADONA - Mme Marinette LANGLAIS -  
Mme Emélie LEDUC - Mme Virginie FERREIRA -  
BARBOSA - M. Cédric BOURGON - M. Kevin  
SEBASTIAN*

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy  
GIMENEZ - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme  
Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER pouvoir  
donné à Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent  
THIRY pouvoir donné à René ARMANDO - Mme Anne  
Laure SEBBAR pouvoir donné à Mme Marion MUSSO  
- M. Michel MANAGO pouvoir donné à Mme Carine  
BONNUCELLI - M. Eric AVRIL pouvoir donné à  
Marinette LANGLAIS*

ABSENTS :

*M. Lionel TIVOLI - M. Marc POLYCARPE*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Mme Virginie FERREIRA  
BARBOSA*

## **Monsieur le Maire expose :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1411-3, L. 1413-1 et R.1411-7 sur les délégations de services publics, et la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

**VU** la délibération n°DE-2012-0014 en date du 07 décembre 2020, procédant à la création de la CCSPL et à la désignation des nouveaux membres la composant,

**CONSIDÉRANT** que la Commune de Vallauris Golfe-Juan relève des communes de plus de 10.000 habitants devant créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) pour l'ensemble des services publics qu'elle confie à un tiers par convention de concession, de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière,

**CONSIDÉRANT** les différents contrats en vigueur de délégations, de concessions, ou de partenariat dont la Commune est signataire pour les services publics de la restauration collective, balnéaires, des ports, de stationnement, et d'éclairage public,

**CONSIDÉRANT** que par délibération n°DE-2012-0014 en date du 07 décembre 2020, il a été procédé à la désignation des nouveaux membres de la C.C.S.P.L.

**CONSIDÉRANT** qu'à ce titre, il était décidé que cette C.C.S.P.L soit composée, outre le Maire ou son représentant, en qualité de Président de droit, de 12 membres soit 6 élus du Conseil Municipal, et 6 mandataires d'associations représentatives au niveau local et les élus ont été désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,

**CONSIDÉRANT** qu'au regard de la composition l'assemblée délibérante lors de la création de la CCSPL, il était fixé une désignation d'1 membre par groupe puis une répartition proportionnelle, soit au regard des groupes en présence à l'époque :

- 3 membres titulaires pour le groupe majoritaire
- 1 membre titulaire de la liste « Force, Expérience pour notre Ville »
- 1 membre titulaire de la liste « Ensemble pour Vallauris Golfe- Juan »
- 1 membre titulaire de la liste « Une nouvelle ère pour Vallauris Golfe-Juan »

**CONSIDÉRANT** l'évolution des groupes en présence, et suite notamment :

- À la démission de Madame Emmanuelle CANTONI du groupe « Ensemble pour Vallauris Golfe-Juan » et sa volonté de siéger de façon indépendante.
- à la démission de Monsieur CHARTIER de ses fonctions de conseiller municipal lequel a été remplacé par son suivant de liste Monsieur Cédric BOURGON.
- à la démission lors du dernier Conseil Municipal de Monsieur Cédric BOURGON du groupe « Ensemble pour Vallauris Golfe-juan » et sa volonté de siéger de façon indépendante.
- à la démission de Madame Virginie FERREIRA-BARBOSA et sa volonté de siéger dans un nouveau groupe formé entre elle et Madame CANTONI et nommé PACTES (Pour un Avenir Citoyen, Transparent, Écologique et Solidaire).

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de soumettre au Conseil municipal un vote afin de voir modifier la précédente répartition afin de respecter la représentation proportionnelle,

**CONSIDÉRANT** que désormais au regard des groupes en présence la répartition sera de:

- 1 membre titulaire pour le groupe majoritaire
- 1 membre titulaire de la liste « Force, Expérience pour notre Ville »
- 1 membre titulaire de la liste « Ensemble pour Vallauris Golfe- Juan »
- 1 membre titulaire de la liste « Une nouvelle ère pour Vallauris Golfe-Juan »
- 1 membre titulaire de la liste PACTES (Pour un Avenir Citoyen, Transparent, Ecologique et Solidaire).
- 1 membre de la liste M.Bourgon

**CONSIDÉRANT** que se portent candidats comme membres :

- Pour la liste majoritaire :
  - o 1 Membre – M. Christophe FONCK
- Pour la liste Force et Expérience pour un nouveau Vallauris :
  - o 1 Membre : M. Michel MANAGO
- Pour la liste Ensemble pour Vallauris Golfe-Juan :
  - o 1 Membre : Mme Emélie LEDUC
- Pour la liste Une nouvelle ère pour Vallauris Golfe-Juan :
  - o 1 Membre : M. Lionel TIVOLI
- Pour la liste PACTES (Pour un Avenir Citoyen, Transparent, Ecologique et Solidaire) :
  - o 1 membre : Mme Emmanuelle CANTONI
- Pour la liste M.Bourgon :
  - o 1 membre : M. Cédric BOURGON

**CONSIDÉRANT** que les membres peuvent être désignés au scrutin public à main levée,

**CONSIDÉRANT** que les associations suivantes se sont d'ores et déjà portées candidates :

Nature de la représentation	Association	Adresse du siège social
Environnement	A.D.E.A.O.G.J. (Association de Défense de l'Environnement d'Antibes Ouest Golfe-Juan)	25 Chemin de la Gabelle Prolongée - 06220 GOLFE-JUAN
Activités scolaires et périscolaires	APE Ecole Frédéric Mistral	Ecole Frédéric Mistral - Rue Lenta Pittari - 06220 VALLAURIS
Commerçants	Quai Sud	Restaurant la Stella di Gigi - Port Camille Rayon - Av des Frères Roustan - 06220 GOLFE-JUAN
Tourisme	U.M.I.H. 06	Place de la Gare - 06160 JUAN LES PINS
Professions de la céramique	A.V.E.C. (Association Vallaurienne d'Expansion Céramique)	Siège social : 35 Avenue Georges Clemenceau - 06220 VALLAURIS / Adresse de correspondance : Villa Alberta 135 Chemin du Fournas - 06220 VALLAURIS
Action sociale	LIONS CLUB Vallauris	13 Boulevard des Deux Vallons - 06220 VALLAURIS

*Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :*

- **VOTER** pour le mode de désignation des représentants du Conseil municipal, l'adoption du scrutin public à main levée à la majorité absolue,
- **ADOPTER** la répartition des membres désignés, tel que selon les règles de respect de la représentation proportionnelle,
- **DÉSIGNER** sur le principe de la représentation à la proportionnelle, les représentants du Conseil municipal issus du scrutin public à main levée à la majorité absolue
  - Pour la liste majoritaire :
    - 1 Membre – M. Christophe FONCK
  - Pour la liste Force et Expérience pour un nouveau Vallauris :
    - 1 Membre : M. Michel MANAGO
  - Pour la liste Ensemble pour Vallauris Golfe-Juan :
    - 1 Membre : Mme Emélie LEDUC
  - Pour la liste Une nouvelle ère pour Vallauris Golfe-Juan :
    - 1 Membre : M. Lionel TIVOLI
  - Pour la liste PACTES (Pour un Avenir Citoyen, Transparent, Ecologique et Solidaire) :
    - 1 membre : Mme Emmanuelle CANTONI
  - Pour la liste M.BOURGON :
    - 1 membre : M. Cédric BOURGON
- **VALIDER** les représentants des associations locales ayant fait acte de candidature :
  - Association de **Défense de l'Environnement d'Antibes Ouest Golfe-Juan**, représentée par son président en exercice,
  - Association des **Parents d'Élèves de l'école Frédéric Mistral** représentée par son président en exercice,
  - Association **Quai Sud** représentée par son président en exercice,
  - Association **Union des Métiers de l'Industrie et de l'Hôtellerie** représentée par son président en exercice,
  - Association **Vallaurienne d'Expansion Céramique** représentée par son président en exercice,
  - Association **Lions Club Vallauris** représentée par son président en exercice.
- **DÉLÉGUER**, pour la durée du mandat, à Monsieur le Maire ou son représentant, la charge de convoquer les membres de ladite Commission.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À L'UNANIMITÉ**

- **VOTE** pour le mode de désignation des représentants du Conseil municipal, l'adoption du scrutin public à main levée à la majorité absolue,

- **ADOPTE** la répartition des membres désignés, tel que selon les règles de respect de la représentation proportionnelle,
- **DÉSIGNE** sur le principe de la représentation à la proportionnelle, les représentants du Conseil municipal issus du scrutin public à main levée à la majorité absolue :

Pour le Groupe Majoritaire  
1 Membre – M. FONCK

Pour le Groupe « Force, Expérience pour notre Ville »  
1 Membre – M. MANAGO

Pour le Groupe « Ensemble pour Vallauris Golfe- Juan »  
1 Membre – MME LEDUC

Pour le Groupe « Une nouvelle ère pour Vallauris Golfe-Juan »  
1 Membre – M. TIVOLI

Pour le Groupe PACTES (Pour un Avenir Citoyen, Transparent, Ecologique et Solidaire).  
1 Membre – M. BOURGON

Pour le groupe M.BOURGON  
1 Membre titulaire M. BOURGON

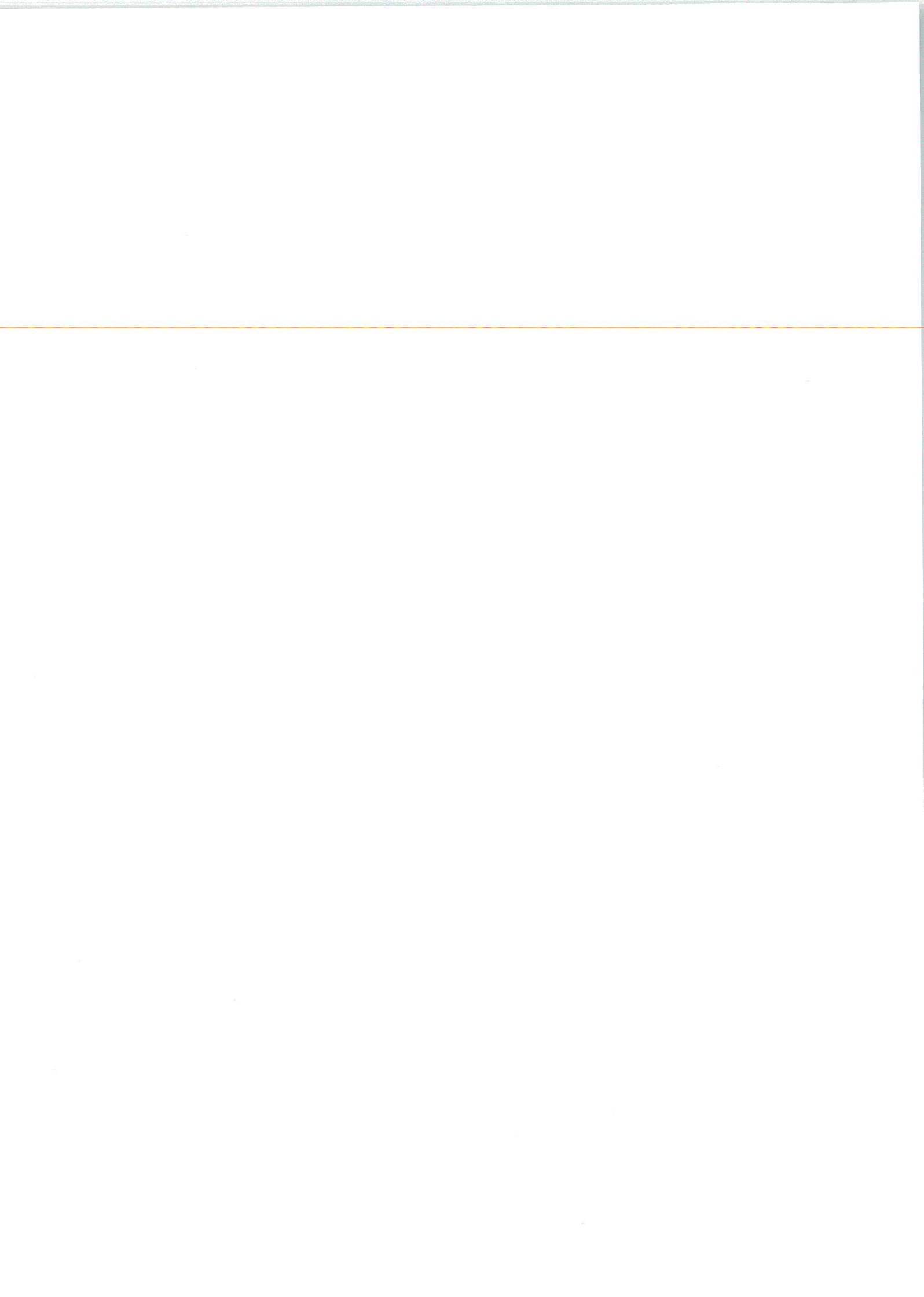
- **VALIDE** les représentants des associations locales ayant fait acte de candidature :
  - Association de **Défense de l'Environnement d'Antibes Ouest Golfe-Juan**, représentée par son président en exercice,
  - Association des **Parents d'Élèves de l'école Frédéric Mistral** représentée par son président en exercice,
  - Association **Quai Sud** représentée par son président en exercice,
  - Association **Union des Métiers de l'Industrie et de l'Hôtellerie** représentée par son président en exercice,
  - Association **Vallaurienne d'Expansion Céramique** représentée par son président en exercice,
  - Association **Lions Club Vallauris** représentée par son président en exercice.
- **DÉLÈGUE**, pour la durée du mandat, à Monsieur le Maire ou son représentant, la charge de convoquer les membres de ladite Commission.

**Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jours, mois et an susdits.**  
**Et ont signé au Registre les Membres présents.**  
**Pour Extrait certifié conforme.**

LE MAIRE,

Kevin LUCIANO





## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICE PUBLICS LOCAUX - MODIFICATION DE SA COMPOSITION ET DESIGNATION DES MEMBRES

---

Date de transmission de l'acte : 01/10/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 01/10/2021

---

Numéro de l'acte : DE-2109-0020 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210924-DE-2109-0020-DE

---

Date de décision : 24/09/2021

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes





Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de GRASSE

**MAIRIE de VALLAURIS**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

**Composant le Conseil Municipal : 35**  
**En Exercice : 35**  
**Avant pris part à la délibération : 33**

**EXTRAIT**

***Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal***

**OBJET :**  
**COMMISSION  
CONCESSIONS /  
DELEGATIONS  
DE SERVICE PUBLIC -  
RENOUVELLEMENT  
INTEGRAL DES  
MEMBRES LA  
COMPOSANT**

*L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt-Quatre Septembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 17 Septembre 2021 s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.*

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -  
- Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA  
M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA -  
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -  
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO  
M. Éric CHALVIN- M. Patrick LE HOANG BA-  
Mme Blandine BAIN - M. Jean Frédéric RAZAFIARIZON -  
Mme Alexandra CORNARDEAU- CHEVAS - M. Philippe  
SEPTIER- M. Jean Claude PONS - Mme Corinne  
CELLAMARO - Mme Carine BONNUCELLI -  
Mme Emmanuelle CANTONI -Mme Andrée CAPPADONA -  
Mme Marinette LANGLAIS - Mme Emélie LEDUC -  
Mme Virginie FERREIRA- BARBOSA -  
M. Cédric BOURGON - M. Kevin SEBASTIAN*

Original

Expédition certifiée  
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

**DE-2109-0019**

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

*M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy  
GIMENEZ - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme  
Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER pouvoir donné à  
Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent THIRY pouvoir  
donné à René ARMANDO - Mme Anne Laure SEBBAR  
pouvoir donné à Mme Marion MUSSO - M. Michel  
MANAGO pouvoir donné à Mme Carine BONNUCELLI -  
M. Eric AVRIL pouvoir donné à Marinette LANGLAIS*

**ABSENTS :**

*M. Lionel TIVOLI - M. Marc POLYCARPE*

**SECRETARIE DE SÉANCE :** *Mme Virginie FERREIRA  
BARBOSA*

Certifié exécutoire compte tenu  
de l'affichage en Mairie :  
Le

01 OCT. 2021

Et de la transmission en Sous-  
préfecture  
Le

01 OCT. 2021

Le Maire



## *Monsieur le Maire expose*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1411-1, L.1411-5, L.1411-6 et L.1411-7 relatif à la Commission de Délégation de Service Public, et les articles D.1411-3 à D. 1411-5 fixant les modalités d'élection;

**VU** l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du nouveau code de la Commande Publique et régissant également les concessions;

**VU** la délibération n°DE-2007-0014B du 20 juillet 2020 portant création d'une Commission Concessions/délégations de service public permanente et fixant les modalités d'élection de ses membres,

**VU** la délibération n°DE-2007-0015B du 20 juillet 2020 portant désignation des membres de la Commission Concessions/délégations de service public,

**CONSIDÉRANT** les missions attribuées à ladite Commission Concessions /Délégations de service public, à savoir, d'une part analyser les dossiers de candidature et dresser la liste des candidats pouvant présenter une offre, donner un avis sur les axes de négociations menés ensuite par l'autorité habilitée à signer la convention de concession ou de DSP, et enfin donner un avis sur tout projet d'avenants à une convention de concession ou DSP dès lors qu'il entraîne une augmentation globale supérieure de 5%;

**CONSIDÉRANT** lorsqu'il s'agit d'une commune de 3.500 habitants et plus, que la Commission Concessions/ délégations service public est composée, outre la présidence de droit par le maire ou son représentant, de cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sur la base de listes préalablement déposées;

**CONSIDÉRANT** que le Maire, ou son représentant, en est président de droit en tant qu'autorité habilitée à signer les conventions de Concession et de délégation de service public,

**CONSIDÉRANT** qu'en respect des articles D.1411-3 à D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote a lieu, à bulletins secrets, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

- Les listes présentées peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir;
- Le nombre de membres suppléants doit être égal au nombre de membres titulaires;
- L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste;
- L'élection a lieu sans panachage, ni vote préférentiel.

**CONSIDÉRANT** qu'en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus,

**CONSIDÉRANT** le vote du principe de création d'une Commission Concessions/délégations de service public permanente, et les listes déposées auprès du Secrétaire de séance avec indication des noms des conseillers municipaux proposés comme membres titulaires et suppléants,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de soumettre au Conseil municipal un vote afin de voir modifier le cas échéant la précédente répartition, au regard de l'évolution des groupes en présence, et suite notamment :

- à la démission de Madame Emmanuelle CANTONI du groupe « Ensemble pour Vallauris Golfe-Juan » et sa volonté de siéger de façon indépendante.
- à la démission de Monsieur CHARTIER de ses fonctions de conseiller municipal lequel a été remplacé par son suivant de liste Monsieur Cédric BOURGON.
- à la démission lors du dernier Conseil Municipal de Monsieur Cédric BOURGON du groupe « Ensemble pour Vallauris Golfe-juan » et sa volonté de siéger de façon indépendante.
- à la démission de Madame Virginie FERREIRA-BARBOSA et sa volonté de siéger dans un nouveau groupe formé entre elle et Madame CANTONI et nommé PACTES (Pour un Avenir Citoyen, Transparent, Ecologique et Solidaire),

**CONSIDÉRANT** que la Commission Concessions/Délégations de service public doit en effet respecter le principe de la représentation proportionnelle, au plus fort reste:

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 2.3 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération du 18 décembre 2020 :

« Remplacement des membres titulaires en cas d'indisponibilité permanente d'un membre:

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire de ladite liste. Le remplacement du suppléant ainsi devenu titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste immédiatement après le dernier suppléant retenu.

Il est procédé au renouvellement intégral de la Commission lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir dans les conditions définies ci-avant au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit. »,

**CONSIDÉRANT** qu'en l'état et compte tenu de la précédente composition de la commission établie par délibération n° DE-2007-0015B en date du 20 juillet 2020, comprenant notamment la désignation de Monsieur CHARTIER en qualité de titulaire et Madame LEDUC en qualité de suppléante, pour le groupe « Ensemble pour Vallauris Golfe-Juan », il est impossible de procéder au remplacement au regard de la liste proposée lors de la création et du départ des élus concernés de cette liste,

Liste « Ensemble pour Vallauris Golfe Juan » titulaires	Liste EVGJ« Ensemble pour Vallauris Golfe Juan » suppléants
- CHARTIER Laurent	- LEDUC Emélie
- FERREIRA BARBOSA Virginie	- CANTONI Emmanuelle

**CONSIDÉRANT** que le renouvellement intégral de cette commission est également nécessaire puisque sa composition ne permet plus de garantir l'expression pluraliste des élus,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de soumettre au Conseil Municipal un vote afin de voir procéder au renouvellement intégral de la commission afin de respecter la représentation proportionnelle et pluraliste des élus,

**CONSIDÉRANT** que la Commission Concessions/Délégations de service public doit en effet respecter le principe de la représentation proportionnelle, au plus fort reste,

**CONSIDÉRANT** qu'ainsi, un nouveau dépôt de liste est réalisé et sont proposés:

<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
<b>Liste Majoritaire</b>	<b>Liste Majoritaire</b>
- M. FONCK	- Mme BERTAGNA
- M. VAZIA	- M. RAZAFIARISON
- M. CHALVIN	- M. PONS
- M. WASSER	- Mme BAIN
- M. BRUZZISI	- M. SEBASTIAN
<i>Liste « Force, Expérience pour notre Ville »</i>	<i>Liste « Force, Expérience pour notre Ville »</i>
- M. AVRIL	- Mme BONNUCELLI
- M. MANAGO	- Mme LANGLAIS
- M. POLYCARPE	- Mme CAPPADONA
<b>Groupe PACTES</b>	<b>Groupe PACTES</b>
Mme CANTONI	Mme FERREIRA BARBOSA

Le Conseil municipal peut donc procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission Concessions/Délégations de service public.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

➤ **PROCEDE** à l'élection de cinq membres titulaires et suppléants de la Commission Concessions/délégations de service public au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste parmi les listes candidates suivantes

<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
<b>Liste Majoritaire</b>	<b>Liste Majoritaire</b>
- M. FONCK	- Mme BERTAGNA
- M. VAZIA	- M. RAZAFIARISON
- M. CHALVIN	- M. PONS
- M. WASSER	- Mme BAIN
- M. BRUZZISI	- M. SEBASTIAN
<i>Liste « Force, Expérience pour notre Ville »</i>	<i>Liste « Force, Expérience pour notre Ville »</i>
- M. AVRIL	- Mme BONNUCELLI
- M. MANAGO	- Mme LANGLAIS
- M. POLYCARPE	- Mme CAPPADONA
<b>Groupe PACTES</b>	<b>Groupe PACTES</b>
Mme CANTONI	Mme FERREIRA BARBOSA

Résultats du 1<sup>er</sup> tour :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

**Ont obtenu :**

Liste Majorité : 24

Liste « Force, Expérience pour notre Ville » : 6

Groupe PACTES : 2

Suffrages exprimés : 32

Nombre de siège à pourvoir : 5

Quotient électoral : 6.4

Selon répartition à la proportionnelle au plus fort reste :

Liste Majorité : 4

Liste « Force, Expérience pour notre Ville » : 1

Groupe PACTES : 0

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.  
En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptible d'être proclamé élu.

Sont donc élus en qualité de membres de la commission concessions / délégations de service public :

En qualité de titulaires :

- M. FONCK

- M. VAZIA

- M. CHALVIN

- Mme WASSER

- M. AVRIL

En qualité de suppléants :

- Mme BERTAGNA

- M. RAZAFIARISON

- M. PONS

- Mme BAIN

- Mme BONNUCELLI

**Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jours, mois et an susdits**

**Et ont signé au Registre les Membres présents.**

**Pour Extrait Certifié Conforme**



**Le Maire,**  
**Kevin LUCIANO**



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

COMMISSIONS CONCESSIONS / DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC - RENOUELEMENTINTEGRAL DES MEMBRES LA COMPOSANT

---

Date de transmission de l'acte : 01/10/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 01/10/2021

---

Numéro de l'acte : DE-2109-0019 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210924-DE-2109-0019-DE

---

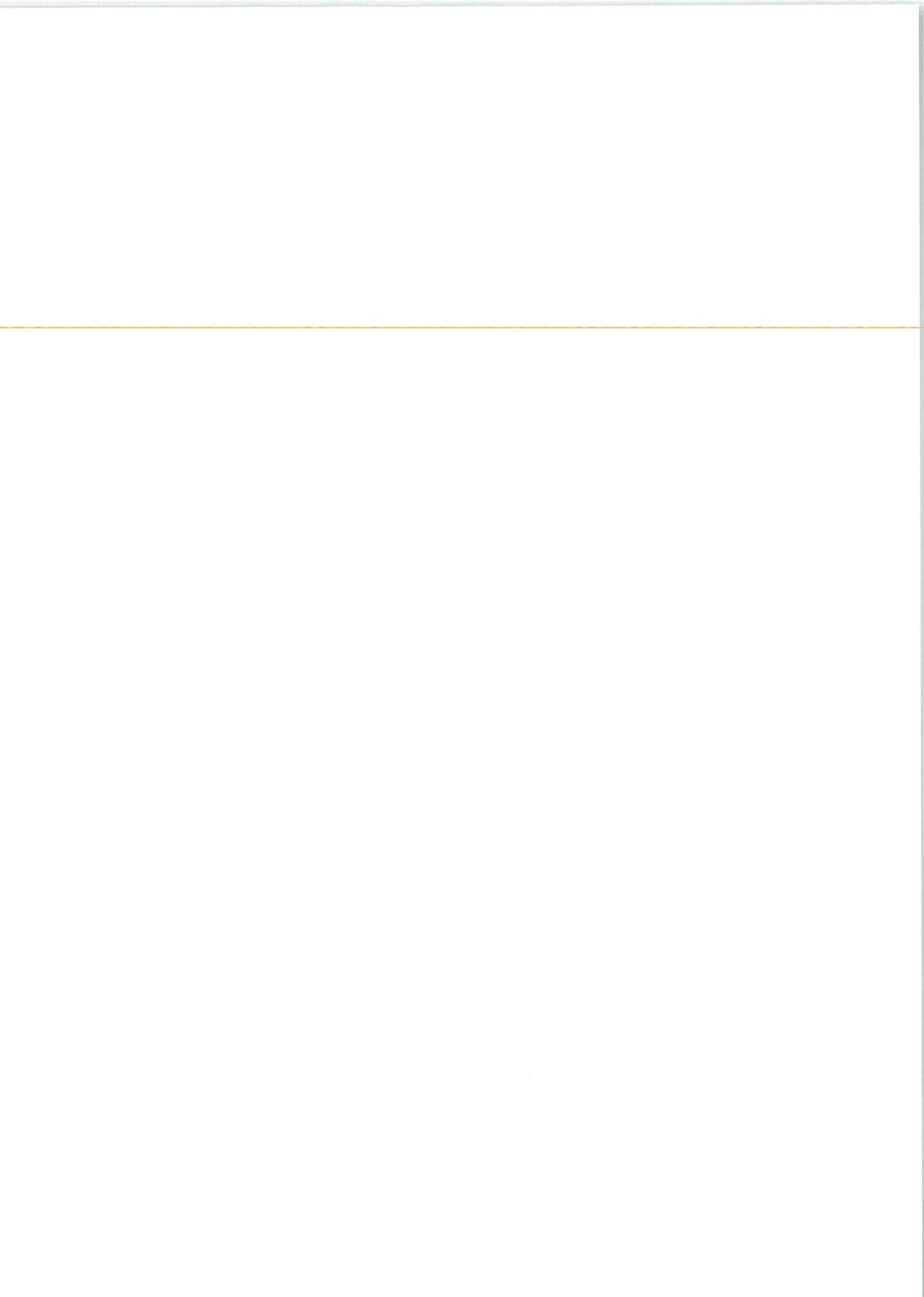
Date de décision : 24/09/2021

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes



REPUBLIQUE FRANCAISE



Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de GRASSE

**MAIRIE de VALLAURIS**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

**Composant le Conseil Municipal : 35**  
**En Exercice : 35**  
**Ayant pris part à la délibération : 33**

**EXTRAIT**

*Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt-Quatre Septembre,  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement  
convoqué en date du 17 Septembre 2021 s'est réuni, en Séance  
Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre  
prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin  
LUCIANO, Maire.*

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -  
Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA  
M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA -  
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -  
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO  
M. Éric CHALVIN- M. Patrick LE HOANG BA-  
Mme Blandine BAIN - M. Jean Frédéric RAZAFIARIZON -  
Mme Alexandra CORNARDEAU- CHEVAS - M. Philippe  
SEPTIER- M. Jean Claude PONS - Mme Corinne  
CELLAMARO - Mme Carine BONNUCELLI -  
Mme Emmanuelle CANTONI -Mme Andrée CAPPADONA -  
Mme Marinette LANGLAIS - Mme Emélie LEDUC -  
Mme Virginie FERREIRA- BARBOSA - M. Cédric  
BOURGON - M. Kevin SEBASTIAN*

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

*M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy  
GIMENEZ - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme  
Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER pouvoir donné à  
Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent THIRY pouvoir  
donné à René ARMANDO - Mme Anne Laure SEBBAR  
pouvoir donné à Mme Marion MUSSO - M. Michel  
MANAGO pouvoir donné à Mme Carine BONNUCELLI -  
M. Eric AVRIL pouvoir donné à Marinette LANGLAIS*

**ABSENTS :**

*M. Lionel TIVOLI - M. Marc POLYCARPE*

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie FERREIRA  
BARBOSA**

**OBJET :**

**COMMISSION D'APPEL  
D'OFFRES  
-  
RENOUVELLEMENT  
INTEGRAL DES  
MEMBRES LA  
COMPOSANT**

Original

Expédition certifiée  
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

**DE-2109-0018**

Certifié exécutoire compte tenu  
de l'affichage en Mairie :

Le 01 OCT. 2021

Et de la transmission en Sous-  
préfecture

Le 01 OCT. 2021

Le Maire



## **Monsieur le Maire expose**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1414-1 à L.1414-4 relatif à la Commission d'Appel d'Offres, et qui renvoient pour sa composition à l'article L.1411-5.II sur la Commission de délégation de service public, et les articles D.1411-3 à D. 1411-5 fixant les modalités d'élection,

**VU** l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du nouveau code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n° DE-2007-0012B du 20 juillet 2020 portant création d'une Commission d'Appel d'Offres permanente et fixant les modalités d'élection de ses membres,

**VU** la délibération n°DE-2007-0013B en date du 20 juillet 2020 portant désignation des membres de la CAO,

**CONSIDERANT** que depuis l'ordonnance du 23 juillet 2015 reformant le code des marchés publics, les règles relatives à la composition et au fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres sont fixées au Code Général des Collectivités territoriales, via les articles L.1414-1 à L.1414-4 qui renvoient pour sa composition à l'article L.1411-5.II sur la Commission de délégation de service public,

**CONSIDERANT** la possibilité pour les collectivités d'instituer une Commission d'appel d'offres (CAO) permanente pour toute la durée du mandat, ou plusieurs commissions d'appel d'offres selon le type de prestations ou/et au fur et à mesure des besoins,

**CONSIDERANT** les missions attribuées à ladite Commission d'Appel d'offres, à savoir, d'une part attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxes est égale ou supérieure aux seuils européens fixés par décret; et d'autre part donner son avis sur tout projet d'avenant à un marché public qui entraîne une augmentation globale supérieure à 5%, lorsque le marché initial a été soumis à la CAO,

**CONSIDERANT** que par délibération n°DE-2007-0012B en date du 20 juillet 2020, le Conseil Municipal a acté les points suivants :

- la création d'une Commission d'Appel d'Offres permanente pour la durée du mandat, et a fixé les conditions de dépôt des listes, selon les modalités précisées ci-avant;
- le dépôt auprès du Secrétaire de séance des listes avec les noms des conseillers municipaux proposés pour être membres titulaires et membres suppléants,

**CONSIDERANT** que la composition de la CAO est donc la suivante : « Lorsqu'il s'agit d'une commune de 3.500 habitants et plus, le maire ou son représentant, président, et cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sur la base de listes préalablement déposées »,

**CONSIDERANT** l'évolution des groupes en présence, suite notamment :

**CONSIDERANT** que le Maire étant président de droit, il ne fait pas partie de la liste des candidatures,

**CONSIDERANT** qu'en respect des articles D.1411-3 à D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote a lieu, à bulletins secrets, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

- Les listes présentées peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir;
- Le nombre de membres suppléants doit être égal au nombre de membres titulaires;
- L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste;
- L'élection a lieu sans panachage, ni vote préférentiel.

**CONSIDERANT** qu'en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptible d'être proclamé élu,

**CONSIDERANT** qu'ainsi, un nouveau dépôt de liste est réalisé et sont proposés:

<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
<b>Liste Majoritaire</b>	<b>Liste Majoritaire</b>
- M. VAZIA	- M. BRUZZISI
- M. CHALVIN	- M. SEBASTIAN
- M. FONCK	- M. PONS
- Mme BERTAGNA	- Mme MUSSO
- M. SALOUH	- Mme ANASSE
Liste « Force, Expérience pour notre Ville »	Liste « Force, Expérience pour notre Ville »
- M. AVRIL	- Mme BONNUCELLI
- M. MANAGO	- Mme LANGLAIS
- M. POLYCARPE	- Mme CAPPADONA
<b>Groupe PACTES</b>	<b>Groupe PACTES</b>
Mme CANTONI	Mme FERREIRA BARBOSA

Le Conseil municipal peut donc procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **PROCÈDE** à l'élection de cinq membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste parmi les listes candidates suivantes :

- à la démission de Madame Emmanuelle CANTONI du groupe « Ensemble pour Vallauris Golfe-Juan » et sa volonté de siéger de façon indépendante,
- à la démission de Monsieur CHARTIER de ses fonctions de conseiller municipal lequel a été remplacé par son suivant de liste Monsieur Cédric BOURGON.
- à la démission lors du dernier Conseil Municipal de Monsieur Cédric BOURGON du groupe « Ensemble pour Vallauris Golfe-juan » et sa volonté de siéger de façon indépendante,
- à la démission de Madame Virginie FERREIRA-BARBOSA et sa volonté de siéger dans un nouveau groupe formé entre elle et Madame CANTONI et nommé PACTES (Pour un Avenir Citoyen, Transparent, Ecologique et Solidaire),

**CONSIDERANT** que conformément à l'article 2.4 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération du 18 décembre 2020 :

« Remplacement des membres titulaires en cas d'indisponibilité permanente d'un membre :

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire de ladite liste. Le remplacement du suppléant ainsi devenu titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste immédiatement après le dernier suppléant retenu.

Il est procédé au renouvellement intégral de la Commission lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir dans les conditions définies ci-avant au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit. »,

**CONSIDERANT** qu'en l'état et compte tenu de la précédente composition de la commission établie par délibération n°DE-2007-0013B en date du 20 juillet 2020,, comprenant notamment la désignation de Madame CANTONI en qualité de titulaire et Madame FERREIRA BARBOSA et Monsieur CHARTIER en qualité de suppléant, pour le groupe « Ensemble pour Vallauris Golfe-Juan », il est impossible de procéder au remplacement au regard de la liste proposée lors de la création et du départ des élus concernés de cette liste,

<b>Liste « Ensemble pour Vallauris Golfe Juan » titulaires</b>	<b>Liste EVGJ « Ensemble pour Vallauris Golfe Juan » suppléants</b>
- CANTONI Emmanuelle	- FERREIRA BARBOSA Virginie
- LEDUC Emélie	- CHARTIER Laurent

**CONSIDERANT** que le renouvellement intégral de cette commission est également nécessaire puisque leur composition ne permet plus de garantir l'expression pluraliste des élus,

**CONSIDERANT** qu'il convient de soumettre au Conseil Municipal un vote afin de voir procéder au renouvellement intégral de la commission afin de respecter la représentation proportionnelle et pluraliste des élus,

**CONSIDERANT** que la Commission d'Appel d'Offres doit en effet respecter le principe de la représentation proportionnelle, au plus fort reste,

<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
<b>Liste Majoritaire</b>	<b>Liste Majoritaire</b>
- M. VAZIA	- M. BRUZZISI
- M. CHALVIN	- M. SEBASTIAN
- M. FONCK	- M. PONS
- Mme BERTAGNA	- Mme MUSSO
- M. SALOUH	- Mme ANASSE
Liste « Force, Expérience pour notre Ville »	Liste « Force, Expérience pour notre Ville »
- M. AVRIL	- Mme BONNUCELLI
- M. MANAGO	- Mme LANGLAIS
- M. POLYCARPE	- Mme CAPPADONA
<b>Groupe PACTES</b>	<b>Groupe PACTES</b>
Mme CANTONI	Mme FERREIRA BARBOSA

Résultats du 1<sup>er</sup> tour :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 31

Majorité absolue : 16

**Ont obtenu :**

Liste Majorité : 24

Liste « Force, Expérience pour notre Ville » : 5

Groupe PACTES : 2

Suffrages exprimés : 31

Nombre de siège à pourvoir : 5

Quotient électoral : 6.2

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptible d'être proclamé élu.

Selon répartition à la proportionnelle au plus fort reste :

Liste Majorité : 4

Liste « Force, Expérience pour notre Ville » : 1

Groupe PACTES : 0

*Sont élus :*

*En qualité de titulaires :*

- M. VAZIA
- M. CHALVIN
- M. FONCK -
- Mme BERTAGNA
- M. AVRIL

*En qualité de suppléants :*

- M. BRUZZISI
- M. SEBASTIAN
- M. PONS
- Mme MUSSO
- Mme BONNUCELLI

*Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jours, mois et an susdits*

*Et ont signé au Registre les Membres présents.*

*Pour Extrait Certifié Conforme*

*Le Maire,*

*Kevin LUCIANO*



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

COMMISSION D APPEL DOFFRES - RENOUELEMENT INTEGRAL DES MEMBRES LA COMPOSANT

---

Date de transmission de l'acte : 01/10/2021

Date de réception de l'accusé de  
réception : 01/10/2021

---

Numéro de l'acte : DE-2109-0018 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210924-DE-2109-0018-DE

---

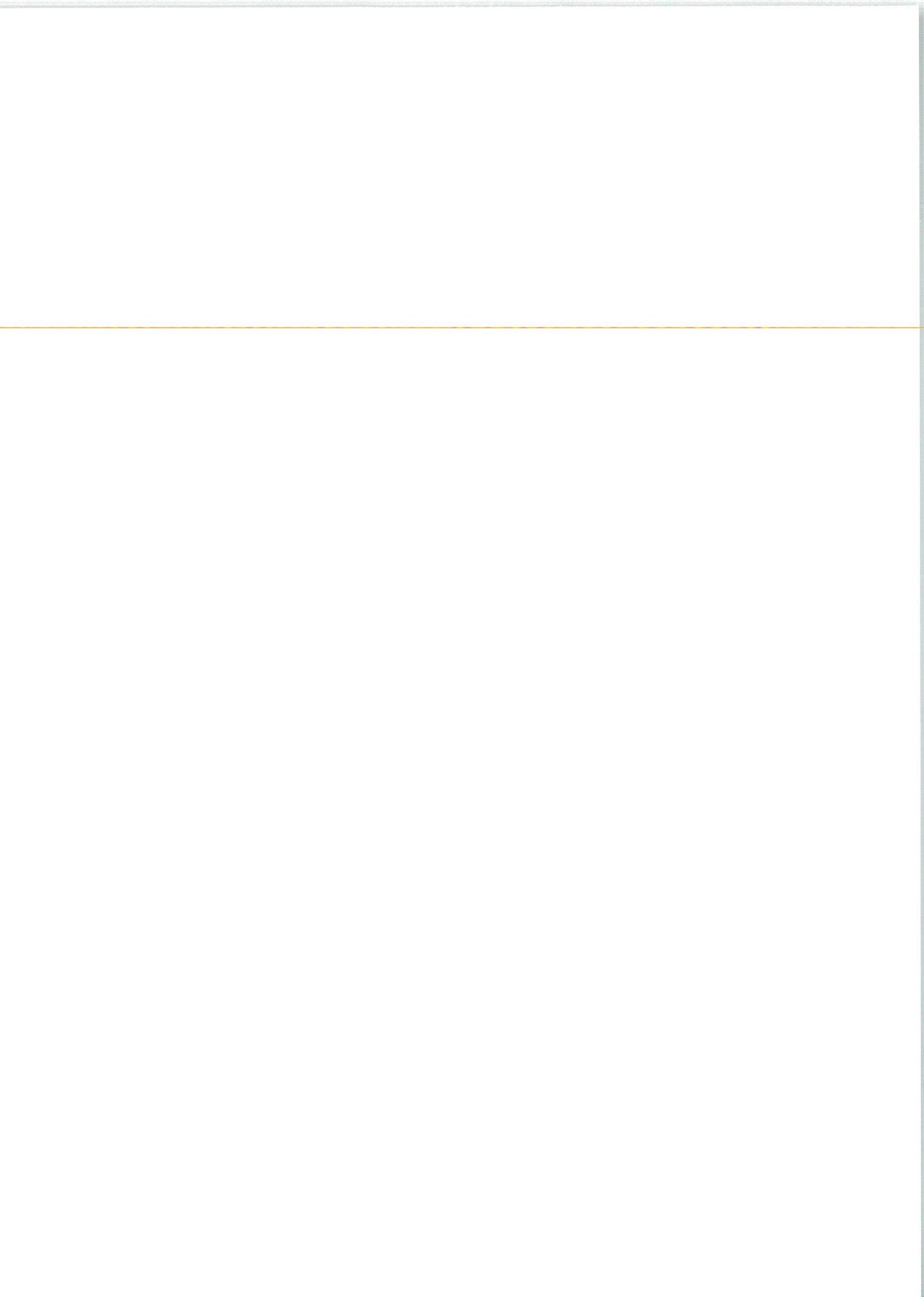
Date de décision : 24/09/2021

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes





Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de GRASSE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

*Composant le Conseil Municipal : 35*  
*En Exercice : 35*  
*Ayant pris part à la délibération : 33*

EXTRAIT

*Du Registre des Délibérations du Conseil  
Municipal*

OBJET :

**DÉSIGNATION D'UN  
NOUVEAU DÉLÉGUÉ DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
AU SEIN DE DIFFERENTS  
ORGANISMES  
EXTERIEURS ET DE  
L'EPIC TOURISME**

- Original  
 Expédition certifiée  
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

**DE-2109-0017**

Certifié exécutoire compte  
tenu de l'affichage en  
Mairie :

Le 01 OCT. 2021

Et de la transmission en Sous-  
préfecture

Le 01 OCT. 2021

Le Maire



*L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt-Quatre  
Septembre, le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué en date du 17 Septembre 2021  
s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de  
ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la  
Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.*

ÉTAIENT PRÉSENTS :

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -  
Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA  
M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA -  
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -  
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO  
M. Éric CHALVIN- M. Patrick LE HOANG BA-  
Mme Blandine BAIN - M. Jean Frédéric RAZAFIARIZON  
- Mme Alexandra CORNARDEAU- CHEVAS -  
M. Philippe SEPTIER- M. Jean Claude PONS -  
Mme Corinne CELLAMARO - Mme Carine  
BONNUCELLI - Mme Emmanuelle CANTONI -Mme  
Andrée CAPPADONA - Mme Marinette LANGLAIS -  
Mme Emélie LEDUC - Mme Virginie FERREIRA-  
BARBOSA - M. Cédric BOURGON - M. Kevin  
SEBASTIAN*

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy  
GIMENEZ - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme  
Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER pouvoir  
donné à Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent THIRY  
pouvoir donné à René ARMANDO - Mme Anne Laure  
SEBBAR pouvoir donné à Mme Marion MUSSO - M.  
Michel MANAGO pouvoir donné à Mme Carine  
BONNUCELLI - M. Eric AVRIL pouvoir donné à  
Marinette LANGLAIS*

ABSENTS :

*M. Lionel TIVOLI - M. Marc POLYCARPE*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Mme Virginie FERREIRA  
BARBOSA*

### **Monsieur le Maire expose :**

**VU** les articles L.2121-21, L.2121-33, L.2122-7 et L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles L.133-4 et suivants et R.133-1 et suivants du Code du Tourisme,

**VU** les délibérations n° DE-2007-004b, DE-2007-0005b et DE-2007-0008b en date du 20 juillet 2020, par lesquelles Madame AUBLIN est désignée et élue au titre de représentante de la majorité au sein de plusieurs organismes,

**VU** le courrier de démission de Madame AUBLIN reçu en date du 30 juin 2021,

**CONSIDÉRANT** les termes de L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indiquent «le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes. »,

**CONSIDÉRANT** qu'afin de maintenir la représentation au sein du conseil d'administration de l'Institut Notre Dame de la Tramontane, du Syndicat SICASIL et de l'EPIC du TOURISME, il convient de procéder à de nouvelles élections pour remplacer Madame AUBLIN,

**CONSIDÉRANT** que ces désignations sont faites selon les modalités des articles L.2121-21 (pour les organismes) et L.5211-7 (pour le syndicat) du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir au scrutin secret sauf décision unanime du Conseil Municipal et à la majorité absolue après deux tours et à défaut, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé,

**CONSIDÉRANT** que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire,

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

### **1/ CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NOTRE DAME DE LA TRAMONTANE :**

- Nombre d'administrateur représentant la Commune : 1

Proposition de candidature au nom du groupe majoritaire, est proposé :

- Mme GIMENEZ Claudy

Sollicitation d'autres candidatures de la part des conseillers présents.  
 Liste Force Expérience Pour Notre Ville : Mme CAPPADONA  
 Groupe PACTES : Mme FERREIRA BARBOSA

Le Conseil Municipal procède au vote.

## **2/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COMMUNES ALIMENTEES PAR LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP (S.I.C.A.S.I.L.)**

### **- Objet du Syndicat :**

- La gestion du service et de distribution d'eau potable sur le territoire des communes membres.
- La réalisation des études et des ouvrages nécessaires à ce service.
- La compétence défense extérieure contre l'incendie au sens des articles L.2225-1 à L.2225-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Syndicat mixte fermé compte tenu du transfert de la compétence Eau aux communautés d'agglomération CAEL, CASA et CAPG

Sont désignés parmi les élus, 3 Délégués Titulaires – 2 Délégués Suppléants au titre du collège compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Madame AUBLIN était désignée en qualité de suppléante et il convient de la remplacer à ce titre, et d'élire un conseiller municipal sur ce seul poste, la composition restant la même concernant les autres membres.

Proposition de candidature au nom du groupe majoritaire, est proposé :

- M. Jean Claude PONS en qualité de suppléant

Sollicitation d'autres candidatures de la part des conseillers présents.  
 Liste Force Expérience Pour Notre Ville : Mme Marinette LANGLAIS  
 Groupe PACTES : Mme Emmanuelle CANTONI

Le Conseil Municipal procède au vote.

## **3/ EPIC DU TOURISME**

Par délibération du 24 novembre 2004, le conseil municipal a approuvé la création d'un établissement public industriel et commercial ayant pour vocation de « promouvoir le tourisme et gérer l'évènementiel dans la commune » et par délibération en date du 2 février 2005 a pris les dispositions relatives à la création et au fonctionnement de l'EPIC chargé du Tourisme et a fixé à neuf membres la composition du comité de direction :

- 5 représentants du conseil municipal et leurs suppléants;
- 4 représentants de catégories socioprofessionnelles et leurs suppléants.

Conformément aux termes des articles L 133-4 et suivants et R 133-1 et suivants du Code du Tourisme, ces neuf membres et leurs suppléants sont désignés par le conseil municipal.

Madame AUBLIN y était désignée en qualité de suppléante et il convient donc de la remplacer et à ce titre, et d'élire un conseiller municipal sur ce seul poste, la composition restant la même concernant les autres membres.

Au titre des élus, au nom du groupe majoritaire, est proposée la candidature de :

- Mme MUSSO en qualité de suppléant

Sollicitation d'autres candidatures de la part des conseillers présents.

Liste Force Expérience Pour Notre Ville : Mme BONNUCELLI

Groupe PACTES : Mme CANTONI

Le Conseil Municipal procède au vote.

**Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **VOTER** sur le principe la désignation au scrutin public à mains levées des représentants de la commune.

### 1/ CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NOTRE DAME DE LA TRAMONTANE :

- Nombre d'administrateur représentant la Commune : 1

Proposition de candidatures au nom du groupe majoritaire, est proposé :

- Mme GIMENEZ

Sollicitation d'autres candidatures de la part des conseillers présents.

- Liste Force Expérience Pour Notre Ville : Mme CAPPADONA

- Groupe PACTES : Mme FERREIRA BARBOSA

Le Conseil Municipal procède au vote

Est donc élu Administrateur au CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NOTRE DAME DE LA TRAMONTANE :

-

Ayant obtenu 24 voix représentant la majorité absolue des suffrages exprimés,

Ou

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### 2/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COMMUNES ALIMENTEES PAR LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP (S.I.C.A.S.I.L.)

- La gestion du service et de distribution d'eau potable sur le territoire des communes membres.

- La réalisation des études et des ouvrages nécessaires à ce service.

- La compétence défense extérieure contre l'incendie au sens des articles L 2225-1 à l2225-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Syndicat mixte fermé compte tenu du transfert de la compétence Eau aux communautés d'agglomération CACL, CASA et CAPG

Sont désignés parmi les élus, 3 Délégués Titulaires – 2 Délégués Suppléants au titre du collège compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie

Madame AUBLIN était désignée en qualité de suppléant et il convient de la remplacer à ce titre, et d'élire un conseiller municipal sur ce seul poste, la composition restant la même concernant les autres membres.

Proposition de candidature au nom du groupe majoritaire, est proposé :

- M. PONS en qualité de suppléant

Sollicitation d'autres candidatures de la part des conseillers présents :

- Liste Force Expérience Pour Notre Ville : Mme LANGLAIS
- Groupe PACTES : Mme CANTONI

Le Conseil Municipal procède au vote

Est donc élu en qualité de délégué suppléant au SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COMMUNES ALIMENTÉES PAR LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP (S.I.C.A.S.I.L.) :

-

- Ayant obtenu 24 voix représentant la majorité absolue des suffrages exprimés,

Ou

En vertu de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### 3/ EPIC DU TOURISME

Par délibération du 24 novembre 2004, le conseil municipal a approuvé la création d'un établissement public industriel et commercial ayant pour vocation de « promouvoir le tourisme et gérer l'évènementiel dans la commune » et par délibération en date du 2 février 2005 a pris les dispositions relatives à la création et au fonctionnement de l'EPIC chargé du Tourisme et a fixé à neuf membres la composition du comité de direction :

- 5 représentants du conseil municipal et leurs suppléants,
- 4 représentants de catégories socioprofessionnelles et leurs suppléants.

Conformément aux termes des articles L 133-4 et suivants et R 133-1 et suivants du Code du Tourisme, ces neuf membres et leurs suppléants sont désignés par le conseil municipal.

Madame AUBLIN y était désignée en qualité de suppléante et il convient donc de la remplacer et titre, et d'élire un conseiller municipal su ce seul poste, la composition restant la même concernant les autres membres.

Au titre des élus, au nom du groupe majoritaire, est proposée la candidature de :

- Mme MUSSO en qualité de suppléant

*Sollicitation d'autres candidatures de la part des conseillers présents :*

- Liste Force Expérience Pour Notre Ville : Mme BONNUCELLI
- Groupe PACTES : Mme CANTONI

*Le Conseil Municipal procède au vote*

*Est donc élu Administrateur et Suppléant de la commune, au sein du Conseil*

*Ayant obtenu 24 voix représentant la majorité absolue des suffrages exprimés,*

*Ou*

*En vertu de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE,**

➤ *VOTE sur le principe la désignation au scrutin public à mains levées des représentants de la commune.*

**1/ CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NOTRE DAME DE LA TRAMONTANE :**

*- Nombre d'administrateur représentant la Commune : 1*

*Proposition de candidatures au nom du groupe majoritaire, est proposé :*

- Mme Claudy GIMENEZ

*Sollicitation d'autres candidatures de la part des conseillers présents.*

- Liste Force Expérience Pour Notre Ville : Mme Andrée CAPPADONA
- Groupe PACTES : Mme Virginie FERREIRA BARBOSA

*Le Conseil Municipal procède au vote*

*Groupe majoritaire : Mme Claudy GIMENEZ obtient 24 voix*

*Liste Force Expérience Pour Notre Ville : Mme Andrée CAPPADONA obtient 5 voix*

*Groupe PACTES : Mme Virginie FERREIRA BARBOSA obtient : 2 voix*

*Se sont abstenus : Mme Emélie LEDUC – M. Cédric BOURGON*

*Est donc élue Administrateur au CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NOTRE DAME DE LA TRAMONTANE :*

- Mme Claudy GIMENEZ

*Ayant obtenu 24 voix représentant la majorité absolue des suffrages exprimés.*

## 2/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COMMUNES ALIMENTÉES PAR LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP (S.I.C.A.S.I.L.)

- La gestion du service et de distribution d'eau potable sur le territoire des communes membres.
- La réalisation des études et des ouvrages nécessaires à ce service.
- La compétence défense extérieure contre l'incendie au sens des articles L 2225-1 à L2225-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Syndicat mixte fermé compte tenu du transfert de la compétence Eau aux communautés d'agglomération CACL, CASA et CAPG

Sont désignés parmi les élus, 3 Délégués Titulaires – 2 Délégués Suppléants au titre du collège compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie

Madame AUBLIN était désignée en qualité de suppléant et il convient de la remplacer à ce titre, et d'élire un conseiller municipal sur ce seul poste, la composition restant la même concernant les autres membres.

Proposition de candidature au nom du groupe majoritaire, est proposé :

- M. Jean-Claude PONS en qualité de suppléant

Sollicitation d'autres candidatures de la part des conseillers présents :

- Liste Force Expérience Pour Notre Ville : Mme LANGLAIS
- Groupe PACTES : Mme CANTONI

Le Conseil Municipal procède au vote

Groupe majoritaire : M. Jean Claude PONS obtient 24 voix

Liste Force Expérience Pour Notre Ville : Mme LANGLAIS obtient 5 voix

Groupe PACTES : Mme CANTONI obtient 2 voix

Est donc élu en qualité de délégué suppléant au SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COMMUNES ALIMENTÉES PAR LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP (S.I.C.A.S.I.L.) :

- M. Jean-Claude PONS

Ayant obtenu 24 voix représentant la majorité absolue des suffrages exprimés,

Se sont abstenus : Mme Emélie LEDUC – M. Cédric BOURGON

## 3/EPIC DU TOURISME

Par délibération du 24 novembre 2004, le conseil municipal a approuvé la création d'un établissement public industriel et commercial ayant pour vocation de « promouvoir le tourisme et gérer l'évènementiel dans la commune » et par délibération en date du 2 février 2005 a pris les dispositions relatives à la création et au fonctionnement de l'EPIC chargé du Tourisme et a fixé à neuf membres la composition du comité de direction :

- 5 représentants du conseil municipal et leurs suppléants,
- 4 représentants de catégories socioprofessionnelles et leurs suppléants.

Conformément aux termes des articles L 133-4 et suivants et R 133-1 et suivants du Code du Tourisme, ces neuf membres et leurs suppléants sont désignés par le conseil municipal.

Madame AUBLIN y était désignée en qualité de suppléante et il convient donc de la remplacer et titre, et d'élire un conseiller municipal sur ce seul poste, la composition restant la même concernant les autres membres.

Au titre des élus, au nom du groupe majoritaire, est proposée la candidature de :

- Mme Marion MUSSO en qualité de suppléant

Sollicitation d'autres candidatures de la part des conseillers présents :

- ~~Liste Force Expérience Pour Notre Ville : Mme Carine BONNUCELLI~~
- Groupe PACTES : Mme Emmanuelle CANTONI

Le Conseil Municipal procède au vote

Groupe majoritaire : Mme Marion MUSSO obtient 24 voix

Liste Force Expérience Pour Notre Ville : Mme Carine BONNUCELLI obtient 5 voix

Groupe PACTES : Mme Emmanuelle CANTONI obtient 2 voix

Est donc élue Administrateur et Suppléant de la commune, au sein du Conseil d'Administration de l'EPIC Office du Tourisme au titre des Elus :

- Mme Marion MUSSO

Ayant obtenu 24 voix représentant la majorité absolue des suffrages exprimés,

Se sont abstenus : Mme Emélie LEDUC – M. Cédric BOURGON

**Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.**

**Et ont signé au Registre les Membres présents.**

**Pour Extrait certifié conforme.**

**LE MAIRE,**

**Kevin LUCIANO**



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DESIGNATION D UN NOUVEAU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIFFERENTS ORGANISMES EXTERIEURS ET DE L EPIC DU TOURISME

---

Date de transmission de l'acte : 01/10/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 01/10/2021

---

Numéro de l'acte : DE-2109-0017 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210924-DE-2109-0017-DE

---

Date de décision : 24/09/2021

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes





Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de GRASSE

**MAIRIE de VALLAURIS**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

**Composant le Conseil Municipal : 35**

**En Exercice : 35**

**Ayant pris part à la délibération : 33**

**EXTRAIT**

**Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**OBJET :**  
**COMMISSIONS  
MUNICIPALES**  
**-**  
**MODIFICATION  
PARTIELLE DE  
L'ARTICLE 2.1 DU  
RÈGLEMENT  
INTÉRIEUR DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Original

Expédition certifiée  
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

**DE-2109-0016**

Certifié exécutoire compte tenu  
de l'affichage en Mairie :

Le 01 OCT. 2021

Et de la transmission en Sous-  
préfecture

Le 01 OCT. 2021

Le Maire



*L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt-Quatre  
Septembre, le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué en date du 17 Septembre 2021  
s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de  
ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la  
Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.*

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -  
Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA  
M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA -  
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -  
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO  
M. Éric CHALVIN - M. Patrick LE HOANG BA -  
Mme Blandine BAIN - M. Jean Frédéric  
RAZAFIARIZON - Mme Alexandra CORNARDEAU-  
CHEVAS - M. Philippe SEPTIER - M. Jean Claude  
PONS - Mme Corinne CELLAMARO - Mme Carine  
BONNUCELLI - Mme Emmanuelle CANTONI - Mme  
Andrée CAPPADONA - Mme Marinette LANGLAIS -  
Mme Emélie LEDUC - Mme Virginie FERREIRA-  
BARBOSA - M. Cédric BOURGON -  
M. Kevin SEBASTIAN*

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

*M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy  
GIMENEZ - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme  
Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER pouvoir  
donné à Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent  
THIRY pouvoir donné à René ARMANDO - Mme Anne  
Laure SEBBAR pouvoir donné à Mme Marion MUSSO  
- M. Michel MANAGO pouvoir donné à Mme Carine  
BONNUCELLI - M. Eric AVRIL pouvoir donné à  
Marinette LANGLAIS*

**ABSENTS :**

*M. Lionel TIVOLI - M. Marc POLYCARPE*

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie FERREIRA  
BARBOSA**

## *Monsieur le Maire expose*

**VU** les articles L 2121-8 et L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° DE-2007-0016B en date du 20 juillet 2020 créant et actant la composition de 8 Commissions Municipales,

**VU** l'article 2.1 du règlement intérieur adopté par Délibération n° DE-2012-0008B en date du 18 décembre 2021,

**VU** la délibération n° DE-2109-0015 du 24 septembre 2021 du Conseil Municipal prise précédemment et modifiant la composition des commissions,

**CONSIDÉRANT** qu'il avait été décidé lors de leur création que chacune des commissions municipales soit composée de DOUZE membres (1 membre par groupe puis répartition proportionnelle),

**CONSIDÉRANT** que compte tenu des évolutions au sein des différents groupes du conseil municipal, la composition de ces commissions a été modifiée et portée à QUATORZE membres, outre le Maire, par délibération précédente,

**CONSIDÉRANT** qu'en conséquence il est proposé au conseil municipal de modifier la rédaction des alinéas 8 et 9 de l'article 2.1 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal afin de le mettre en adéquation avec cette composition de la façon suivante:

« Par délibérations n° DE-2007-0016 B du 20 juillet 2020 et n° DE-2109-0015 du 24 septembre 2021, il a été créé huit commissions comprenant chacune quatorze membres en plus du Maire :

- Commission des finances
- Commission des actions sociales
- Commission de l'urbanisme et environnement
- Commission des travaux
- Commission de la culture
- Commission du sport, éducation, jeunesse, enfance, petite enfance
- Commission de l'animation et des fêtes
- Commission du développement économique, artisanat, commerce

Chaque élu a la faculté d'assister, en qualité d'auditeur ne participant pas au débat, aux travaux d'une commission à laquelle il n'appartient pas, après en avoir informé son président deux jours au moins avant la réunion. »

*Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :*

➤ **APPROUVER** la modification des alinéas 8 et 9 de l'article 2.1 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal afin de le mettre en adéquation avec cette composition telle que selon la rédaction suivante:

« Par délibérations n° DE- 2007-0016 B du 20 juillet 2020 et n° DE-2109-0015 du 24 septembre 2021, il a été créé huit commissions comprenant chacune quatorze membres en plus du Maire :

- Commission des finances
- Commission des actions sociales
- Commission de l'urbanisme et environnement
- Commission des travaux
- Commission de la culture
- Commission du sport, éducation, jeunesse, enfance, petite enfance
- Commission de l'animation et des fêtes
- Commission du développement économique, artisanat, commerce

Chaque élu a la faculté d'assister, en qualité d'auditeur ne participant pas au débat, aux travaux d'une commission à laquelle il n'appartient pas, après en avoir informé son président deux jours au moins avant la réunion. »

➤ **DIRE** que cette modification abrogera la rédaction précédente des alinéas susvisés de l'article 2.1 et sera effective dès acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

➤ **APPROUVE** la modification des alinéas 8 et 9 de l'article 2.1 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal afin de le mettre en adéquation avec cette composition telle que selon la rédaction suivante:

« Par délibérations n° DE- 2007-0016 B du 20 juillet 2020 et n° DE-2109-0015 du 24 septembre 2021, il a été créé huit commissions comprenant chacune quatorze membres en plus du Maire :

- Commission des finances
- Commission des actions sociales
- Commission de l'urbanisme et environnement
- Commission des travaux
- Commission de la culture
- Commission du sport, éducation, jeunesse, enfance, petite enfance

- Commission de l'animation et des fêtes
- Commission du développement économique, artisanat, commerce

Chaque élu a la faculté d'assister, en qualité d'auditeur ne participant pas au débat, aux travaux d'une commission à laquelle il n'appartient pas, après en avoir informé son président deux jours au moins avant la réunion. »

- DIT que cette modification abrogera la rédaction précédente des alinéas susvisés de l'article 2.1 et sera effective dès acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération.

**ONT VOTÉ POUR :**

M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -  
Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA - M. René ARMANDO -  
Mme Christelle BERTAGNA - M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -  
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO  
M. Éric CHALVIN- M. Patrick LE HOANG BA-  
Mme Blandine BAIN - M. Jean Frédéric RAZAFIARIZON - Mme Alexandra  
CORNARDEAU- CHEVAS - M. Philippe SEPTIER- M. Jean Claude PONS -  
Mme Corinne CELLAMARO - Mme Carine BONNUCELLI - Mme Emmanuelle  
CANTONI -Mme Andrée CAPPADONA - Mme Marinette LANGLAIS -  
Mme Virginie FERREIRA- BARBOSA - M. Kevin SEBASTIAN

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy GIMENEZ - M. Georges VAZIA  
pouvoir donné à Mme Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER pouvoir donné à  
Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent THIRY pouvoir donné à René ARMANDO -  
Mme Anne Laure SEBBAR pouvoir donné à Mme Marion MUSSO - M. Michel  
MANAGO pouvoir donné à Mme Carine BONNUCELLI - M. Eric AVRIL pouvoir  
donné à Marinette LANGLAIS.

**SE SONT ABSTENUS :**

Mme Emélie LEDUC - M. Cédric BOURGON

Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jours, mois et an susdits

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait Certifié Conforme



Le Maire,

Kevin LUCIANO

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATION PARTIELLE DE L ARTICLE 2.1 DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Date de transmission de l'acte : 01/10/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 01/10/2021

---

Numéro de l'acte : DE-2109-0016 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210924-DE-2109-0016-DE

---

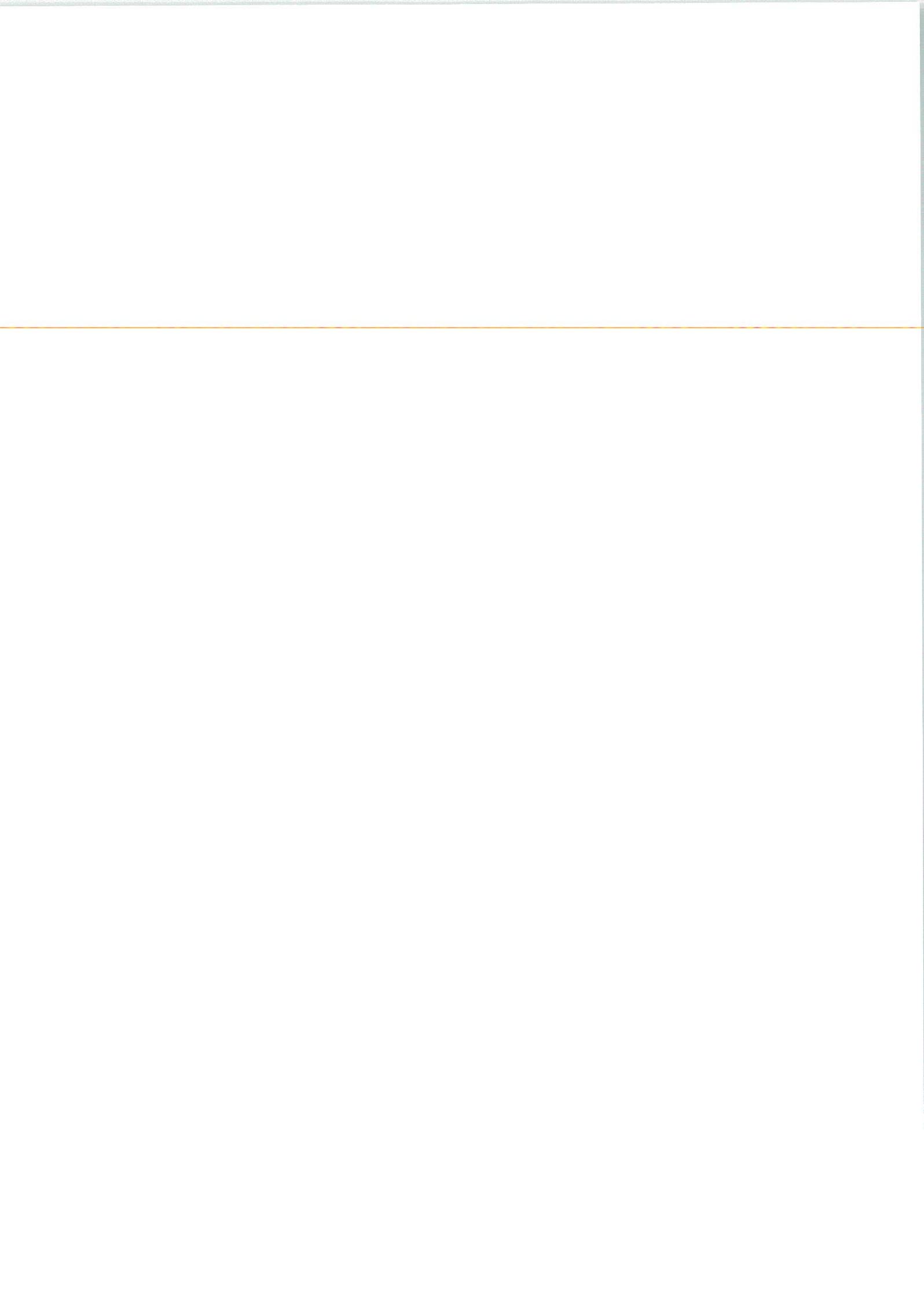
Date de décision : 24/09/2021

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes





Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de GRASSE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

**Composant le Conseil Municipal : 35**  
**En Exercice : 35**  
**Ayant pris part à la délibération : 33**

EXTRAIT

*Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

OBJET :

**COMMISSIONS  
MUNICIPALES  
-  
MODIFICATION DE  
LEUR  
COMPOSITION ET  
DESIGNATION DES  
MEMBRES LES  
COMPOSANT**

- Original  
 Expédition certifiée  
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

**DE-2109-0015**

Certifié exécutoire compte  
tenu de l'affichage en  
Mairie :

Le 01 OCT. 2021

Et de la transmission en Sous-  
préfecture

Le 01 OCT. 2021

Le Maire



*L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt-Quatre Septembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 17 Septembre 2021 s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.*

ÉTAIENT PRÉSENTS :

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -  
Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA  
M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA -  
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -  
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO  
M. Éric CHALVIN - M. Patrick LE HOANG BA -  
Mme Blandine BAIN - M. Jean Frédéric RAZAFIARIZON -  
Mme Alexandra CORNARDEAU - CHEVAS - M. Philippe  
SEPTIER - M. Jean Claude PONS - Mme Corinne  
CELLAMARO - Mme Carine BONNUCELLI - Mme  
Emmanuelle CANTONI - Mme Andrée CAPPADONA -  
Mme Marinette LANGLAIS - Mme Emélie LEDUC - Mme  
Virginie FERREIRA - BARBOSA - M. Cédric BOURGON -  
M. Kevin SEBASTIAN*

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy  
GIMENEZ - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme  
Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER pouvoir donné  
à Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent THIRY pouvoir  
donné à René ARMANDO - Mme Anne Laure SEBBAR  
pouvoir donné à Mme Marion MUSSO - M. Michel  
MANAGO pouvoir donné à Mme Carine BONNUCELLI -  
M. Eric AVRIL pouvoir donné à Marinette LANGLAIS*

ABSENTS :

*M. Lionel TIVOLI - M. Marc POLYCARPE*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Mme Virginie FERREIRA  
BARBOSA*

### **Monsieur le Maire expose :**

**VU** les articles L.2121-21 et L.2121-22, du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°DE-2007-0016B en date du 20 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a créé et acté la composition de 8 Commissions Municipales,

**CONSIDÉRANT** que conformément aux dispositions de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former des commissions municipales chargées d'étudier plus particulièrement certains dossiers,

**CONSIDÉRANT** les démissions de Mesdames CANTONI, FERREIRA BARBOSA et de Monsieur BOURGON du groupe « Ensemble pour Vallauris- Golfe-Juan »

**CONSIDÉRANT** les modifications des groupes en présence au sein du conseil municipal,

**CONSIDÉRANT** le fait que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle, pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'Assemblée Communale,

**CONSIDÉRANT** que par délibération n°DE-2007-0016B en date du 20 juillet 2020, le Conseil Municipal a créé et acté la composition de 8 Commissions Municipales :

- Commission des finances
- Commission des actions sociales
- Commission de l'urbanisme et environnement
- Commission des travaux
- Commission de la culture
- Commission du sport, éducation, jeunesse, enfance, petite enfance
- Commission de l'animation et des fêtes
- Commission du développement économique, artisanat, commerce

**CONSIDÉRANT** qu'il avait été décidé lors de leur création que chacune de ces commissions soit composée de DOUZE membres (1 membre minimum par groupe puis répartition proportionnelle),

**CONSIDÉRANT** que la composition des groupes en présence au sein du Conseil Municipal a évolué depuis la création de ces commissions notamment suite :

- à la démission de Madame Emmanuelle CANTONI du groupe « Ensemble pour Vallauris Golfe-Juan » et sa volonté de siéger de façon indépendante,
- à la démission de Monsieur CHARTIER de ses fonctions de conseiller municipal lequel a été remplacé par son suivant de liste Monsieur Cédric BOURGON,
- à la démission lors du dernier Conseil Municipal de Monsieur Cédric BOURGON du groupe « Ensemble pour Vallauris Golfe-juan » et sa volonté de siéger de façon indépendante,
- à la démission de Madame Virginie FERREIRA-BARBOSA et sa volonté de siéger dans un nouveau groupe formé avec Madame CANTONI dénommé PACTES,

**CONSIDÉRANT** que compte tenu des évolutions au sein des différents groupes du conseil municipal, il apparaît nécessaire de modifier la composition de ces commissions et de la porter à QUATORZE membres outre le Maire,

**CONSIDÉRANT** que, de plus, et afin de respecter le fait que chaque groupe doit disposer d'un membre le représentant, une nouvelle répartition des membres est proposée au Conseil Municipal comme suit :

- 8 membres pour le groupe majoritaire
- 2 membres de la liste « Force, Expérience pour notre Ville »
- 1 membre de la liste « Ensemble pour Vallauris Golfe Juan »
- 1 Membre de la liste « Une nouvelle ère pour Vallauris Golfe-Juan »
- 1 Membre groupe M.BOURGON
- 1 Membre Groupe PACTES,

**CONSIDÉRANT** qu'il doit également être procédé à la désignation des membres de chaque commission,

**CONSIDÉRANT** que cette désignation est faite selon les modalités de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales à savoir au scrutin secret, sauf décision unanime du Conseil Municipal, et à la majorité absolue après deux tours. A défaut, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. A égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé,

**CONSIDÉRANT** que si une seule candidature a été déposée, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire,

**CONSIDÉRANT** qu'il est demandé aux différents groupes de proposer les membres les représentants au sein de chacune des commissions au regard du nombre de sièges prévus,

**CONSIDÉRANT** que les différents groupes propose les membres les représentant au sein de chacune des commissions au regard du nombre de sièges prévus,

**CONSIDÉRANT** qu'il peut être proposé de recourir au scrutin public et, s'il n'existe aucune opposition à ce scrutin, le vote peut avoir lieu à main levée.

**Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **APPROUVER** la modification de la composition des commissions municipales et porter le nombre des membres à QUATORZE membres en plus du Maire,
- **ADOPTER** la nouvelle répartition des membres des commissions comme suit :
  - 8 membres pour le groupe majoritaire
  - 2 membres de la liste « Force, Expérience pour notre Ville »
  - 1 membre de la liste « Ensemble pour Vallauris Golfe Juan »
  - 1 Membre de la liste « Une nouvelle ère pour Vallauris Golfe-Juan »
  - 1 Membre groupe M.BOURGON
  - 1 Membre Groupe PACTES
- **ADOPTER** la désignation au scrutin public à mains levées,
- **DESIGNER** les différents membres au sein des commissions,

COMMISSION DES FINANCES :

Représentants de la liste de la majorité : Mme BERTAGNA - M. SEPTIER - M. VAZIA - M. BRUZZISI - M. CHALVIN - MME WASSER - M. FONCK - MME RIOTTON

« Force, Expérience pour notre Ville » : M. MANAGO - MME BONNUCELLI

« Ensemble pour Vallauris Golfe Juan » : Mme LEDUC

« Une nouvelle ère pour Vallauris Golfe-Juan » : M. TIVOLI

« Groupe M.BOURGON » : M. BOURGON

« Groupe PACTES » : Mme CANTONI

COMMISSION ACTIONS SOCIALES

Représentants de la liste de la majorité : Mme GIMENEZ - Mme LANZA - Mme MUSSO - M. LE HOANG BA - M. PONS - Mme CELLAMARO - M. RAZAFIARIZON - M. SALOUH

« Force, Expérience pour notre Ville » : Mme CAPPADONA - Mme LANGLAIS

« Ensemble pour Vallauris Golfe Juan » : Mme LEDUC

« Une nouvelle ère pour Vallauris Golfe-Juan » : M. TIVOLI

« Groupe M.BOURGON » : M. BOURGON

« Groupe PACTES » : Mme FERREIRA BARBOSA

COMMISSION DE L'URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Représentants de la liste de la majorité : Mme ANASSE - Mme BERTAGNA - M. FONCK - M. CHALVIN - Mme BAIN - M. SEPTIER - M. VAZIA - M. BRUZZISI

« Force, Expérience pour notre Ville » : Mme LANGLAIS - M. AVRIL

« Ensemble pour Vallauris Golfe Juan » : Mme LEDUC

« Une nouvelle ère pour Vallauris Golfe-Juan » : M. TIVOLI

« Groupe M.BOURGON » : M. BOURGON

« Groupe PACTES » : Mme CANTONI

COMMISSION DES TRAVAUX

Représentants de la liste de la majorité : M. VAZIA - Mme ANASSE - M. BRUZZISI  
- M. SEPTIER - M. CHALVIN - M. PONS - MME BERTAGNA - M. SEBASTIAN

« Force, Expérience pour notre Ville » : M. POLYCARPE - M. MANAGO

« Ensemble pour Vallauris Golfe Juan » : Mme LEDUC

« Une nouvelle ère pour Vallauris Golfe-Juan » : M. TIVOLI

« Groupe M.BOURGON » : M. BOURGON

« Groupe PACTES » : Mme CANTONI

COMMISSION DE LA CULTURE

Représentants de la liste de la majorité : M. ARMANDO - Mme MUSSO - M. LE  
HOANG BA - M. THIRY - Mme SEBBAR - Mme CORNARDEAU CHEVAS - Mme  
BAIN - Mme LANZA

« Force, Expérience pour notre Ville » : Mme BONNUCELLI - M. POLYCARPE

« Ensemble pour Vallauris Golfe Juan » : Mme LEDUC

« Une nouvelle ère pour Vallauris Golfe-Juan » : M. TIVOLI

« Groupe M.BOURGON » M. BOURGON

« Groupe PACTES » : Mme FERREIRA BARBOSA

COMMISSION SPORT, EDUCATION, JEUNESSE, ENFANCE PETITE ENFANCE

Représentants de la liste de la majorité : M. SALOUH - Mme RIOTTON - Mme  
SEBBAR - M. SEBASTIAN - Mme WASSER - M. RAZAFIARIZON - M. CHALVIN -  
Mme GIMENEZ

« Force, Expérience pour notre Ville » : Mme CAPPADONA - M. POLYCARPE

« Ensemble pour Vallauris Golfe Juan » : Mme LEDUC

« Une nouvelle ère pour Vallauris Golfe-Juan » : M. TIVOLI

« Groupe M.BOURGON » : M. BOURGON

« Groupe PACTES » : Mme FERREIRA BARBOSA

COMMISSION DE L'ANIMATION ET DES FÊTES

*Représentants de la liste de la majorité : Mme WASSER - Mme LANZA -  
Mme SEBBAR - M. THIRY - M. RAZAFIARISON - M. ARMANDO -  
Mme CORNARDEAU CHEVAS - M. SALOUH*

*« Force, Expérience pour notre Ville » : Mme BONNUCELLI - M. POLYCARPE*

*« Ensemble pour Vallauris Golfe Juan » : Mme LEDUC*

*« Une nouvelle ère pour Vallauris Golfe-Juan » : M. TIVOLI*

*« Groupe M.BOURGON » : M. BOURGON*

*« Groupe PACTES » : Mme FERREIRA BARBOSA*

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ARTISANAT,  
COMMERCE

*Représentants de la liste de la majorité : M. FONCK - Mme LANZA - Mme BAIN -  
Mme SEBBAR - Mme CELLAMARO - Mme CORNARDEAU CHEVAS - M.  
ARMANDO - Mme BERTAGNA*

*« Force, Expérience pour notre Ville » Mme BONNUCELLI - M. MANAGO*

*« Ensemble pour Vallauris Golfe Juan » : Mme LEDUC*

*« Une nouvelle ère pour Vallauris Golfe-Juan » : M. TIVOLI*

*« Groupe M.BOURGON » : M. BOURGON*

*« Groupe PACTES » : Mme CANTONI*

➤ *ACTER la nouvelle composition des commissions.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
À L'UNANIMITÉ**

- *APPROUVE la modification de la composition des commissions municipales et porter le nombre de membres à QUATORZE membres en plus du Maire,*
- *ADOPTE la nouvelle répartition des membres des commissions comme suit :*
- 8 membres pour le groupe majoritaire
  - 2 membres de la liste « Force, Expérience pour notre Ville »
  - 1 membre de la liste « Ensemble pour Vallauris Golfe Juan »
  - 1 Membre de la liste « Une nouvelle ère pour Vallauris Golfe-Juan »
  - 1 Membre groupe M.BOURGON
  - 1 Membre Groupe PACTES

- *ADOPTÉ* la désignation au scrutin public à mains levées,
- *DÉSIGNE* les différents membres au sein des commissions,

#### COMMISSION DES FINANCES :

Représentants de la liste de la majorité : Mme BERTAGNA - M. SEPTIER - M. VAZIA - M. BRUZZISI - M. CHALVIN - MME WASSER - M. FONCK - MME RIOTTON

« Force, Expérience pour notre Ville » : M. MANAGO - MME BONNUCELLI

« Ensemble pour Vallauris Golfe Juan » : Mme LEDUC

« Une nouvelle ère pour Vallauris Golfe-Juan » : M. TIVOLI

« Groupe M.BOURGON » : M. BOURGON

« Groupe PACTES » : Mme CANTONI

#### COMMISSION ACTIONS SOCIALES

Représentants de la liste de la majorité : Mme GIMENEZ - Mme LANZA - Mme MUSSO - M. LE HOANG BA - M. PONS - Mme CELLAMARO - M. RAZAFIARIZON - M. SALOUH

« Force, Expérience pour notre Ville » : Mme CAPPADONA - Mme LANGLAIS

« Ensemble pour Vallauris Golfe Juan » : Mme LEDUC

« Une nouvelle ère pour Vallauris Golfe-Juan » : M. TIVOLI

« Groupe M.BOURGON » : M. BOURGON

« Groupe PACTES » : Mme FERREIRA BARBOSA

#### COMMISSION DE L'URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Représentants de la liste de la majorité : Mme ANASSE - Mme BERTAGNA - M. FONCK - M. CHALVIN - Mme BAIN - M. SEPTIER - M. VAZIA - M. BRUZZISI

« Force, Expérience pour notre Ville » : Mme LANGLAIS - M. AVRIL

« Ensemble pour Vallauris Golfe Juan » : Mme LEDUC

« Une nouvelle ère pour Vallauris Golfe-Juan » : M. TIVOLI

« Groupe M.BOURGON » : M. BOURGON

« Groupe PACTES » : Mme CANTONI

COMMISSION DES TRAVAUX

Représentants de la liste de la majorité : M. VAZIA - Mme ANASSE - M. BRUZZISI  
- M. SEPTIER - M. CHALVIN - M. PONS - MME BERTAGNA - M. SEBASTIAN

« Force, Expérience pour notre Ville » : M. POLYCARPE - M. MANAGO

« Ensemble pour Vallauris Golfe Juan » : Mme LEDUC

« Une nouvelle ère pour Vallauris Golfe-Juan » : M. TIVOLI

« Groupe M.BOURGON » : M. BOURGON

« Groupe PACTES » : Mme CANTONI

COMMISSION DE LA CULTURE

Représentants de la liste de la majorité : M. ARMANDO - Mme MUSSO - M. LE  
HOANG BA - M. THIRY - Mme SEBBAR - Mme CORNARDEAU CHEVAS - Mme  
BAIN - Mme LANZA

« Force, Expérience pour notre Ville » : Mme BONNUCELLI - M. POLYCARPE

« Ensemble pour Vallauris Golfe Juan » : Mme LEDUC

« Une nouvelle ère pour Vallauris Golfe-Juan » : M. TIVOLI

« Groupe M.BOURGON » M. BOURGON

« Groupe PACTES » : Mme FERREIRA BARBOSA

COMMISSION SPORT, EDUCATION, JEUNESSE, ENFANCE PETITE ENFACE

Représentants de la liste de la majorité : M. SALOUH - Mme RIOTTON - Mme  
SEBBAR - M. SEBASTIAN - Mme WASSER - M. RAZAFIARIZON - M. CHALVIN -  
Mme GIMENEZ

« Force, Expérience pour notre Ville » : Mme CAPPADONA - M. POLYCARPE

« Ensemble pour Vallauris Golfe Juan » : Mme LEDUC

« Une nouvelle ère pour Vallauris Golfe-Juan » : M. TIVOLI

« Groupe M.BOURGON » : M. BOURGON

« Groupe PACTES » : Mme FERREIRA BARBOSA

COMMISSION DE L'ANIMATION ET DES FÊTES

Représentants de la liste de la majorité : Mme WASSER - Mme LANZA -  
Mme SEBBAR - M. THIRY - M. RAZAFIARISON - M. ARMANDO -  
Mme CORNARDEAU CHEVAS - M. SALOUH

« Force, Expérience pour notre Ville » : Mme BONNUCELLI - M. POLYCARPE

« Ensemble pour Vallauris Golfe Juan » : Mme LEDUC

« Une nouvelle ère pour Vallauris Golfe-Juan » : M. TIVOLI

« Groupe M.BOURGON » : M. BOURGON

« Groupe PACTES » : Mme FERREIRA BARBOSA

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ARTISANAT,  
COMMERCE

Représentants de la liste de la majorité : M. FONCK - Mme LANZA - Mme BAIN -  
Mme SEBBAR - Mme CELLAMARO - Mme CORNARDEAU CHEVAS - M.  
ARMANDO - Mme BERTAGNA

« Force, Expérience pour notre Ville » : Mme BONNUCELLI - M. MANAGO

« Ensemble pour Vallauris Golfe Juan » : Mme LEDUC

« Une nouvelle ère pour Vallauris Golfe-Juan » : M. TIVOLI

« Groupe M.BOURGON » : M. BOURGON

« Groupe PACTES » : Mme CANTONI

➤ ACTE la nouvelle composition des commissions.

Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.



LE MAIRE,

Kevin LUCIANO



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATION DE LEUR COMPOSITION ET DESIGNATION DES MEMBRES  
LES COMPOSANT

---

Date de transmission de l'acte : 01/10/2021

Date de réception de l'accusé de  
réception : 01/10/2021

---

Numéro de l'acte : DE-2109-0015 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210924-DE-2109-0015-DE

---

Date de décision : 24/09/2021

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes





Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de GRASSE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE VALLAURIS

**NOMBRE DE MEMBRES :**

**Composant le Conseil Municipal : 35**

**En Exercice : 35**

**Ayant pris part à la délibération : 33**

**EXTRAIT**

**Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**OBJET :**

**IMMEUBLE LE  
TANAGRA**

**PARCELLE CADASTREE  
BY 49**

**CESSION GARAGE LOTS  
N°64 ET 65  
CONSTITUANT UN  
GARAGE FERME**

*L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt-Quatre  
Septembre, le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué en date du 17 Septembre 2021  
s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de  
ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la  
Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.*

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -  
Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA  
M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA -  
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -  
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO  
M. Éric CHALVIN- M. Patrick LE HOANG BA-  
Mme Blandine BAIN - M. Jean Frédéric  
RAZAFIARIZON - Mme Alexandra CORNARDEAU-  
CHEVAS - M. Philippe SEPTIER- M. Jean Claude  
PONS - Mme Corinne CELLAMARO - Mme Carine  
BONNUCELLI - Mme Emmanuelle CANTONI -Mme  
Andrée CAPPADONA - Mme Marinette LANGLAIS -  
Mme Emélie LEDUC - Mme Virginie FERREIRA-  
BARBOSA - M. Cédric BOURGON - M. Kevin  
SEBASTIAN*

Original

Expédition certifiée  
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

**DE-2109-0014**

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

*M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy  
GIMENEZ - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme  
Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER pouvoir  
donné à Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent  
THIRY pouvoir donné à René ARMANDO - Mme Anne  
Laure SEBBAR pouvoir donné à Mme Marion MUSSO  
- M. Michel MANAGO pouvoir donné à Mme Carine  
BONNUCELLI - M. Eric AVRIL pouvoir donné à  
Marinette LANGLAIS*

Certifié exécutoire compte tenu  
de l'affichage en Mairie :

Le

01 OCT. 2021

Et de la transmission en Sous-  
préfecture

Le

01 OCT. 2021

Le Maire



**ABSENTS :**

*M. Lionel TIVOLI - M. Marc POLYCARPE*

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** *Mme Virginie FERREIRA  
BARBOSA*